

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-C) - Dépôt le 04/09/2024 - 5974 - 2006 B 00145 - 488 930 694 - HUNYVERS

copie certifiée conforme à l'original

COMPTES CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

I. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF			
Montants en €	Note n°	2023.08	2022.08
Immobilisations incorporelles	5.4.2	10 137 454	8 455 064
- Dont écarts d'acquisition	5.4.1	9 225 887	7 941 950
Immobilisations corporelles	5.4.3	2 646 860	2 187 730
Immobilisations financières	5.4.4	805 409	618 896
Titres mis en équivalence		8 237	7 669
Total actif immobilisé		13 597 960	11 269 359
		-	-
Stocks et en-cours	5.4.5	48 571 027	27 967 222
Créances clients et comptes rattachés	5.4.6	1 851 681	1 484 619
Autres créances et comptes de régularisation	5.4.6	7 525 557	7 269 791
Disponibilités et VMP	5.6.1	14 050 479	19 175 063
Total actif circulant		71 998 744	55 896 694
Total actif		85 596 704	67 166 054

Montants en €	Note n°	2023.08	2022.08
Capital		96 853	96 853
Primes		15 695 270	15 695 270
Réserves consolidées		7 014 165	2 600 477
Résultat de l'exercice		3 960 382	4 432 739
Subventions		5 000	-
Capitaux propres part du groupe	4	26 771 670	22 825 339
		-	-
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres totaux		26 771 671	22 825 340
Ecart d'acquisition négatif	5.4.1	60 408	86 298
Provisions pour risques et charges	5.4.8	729 756	386 694
Provisions		790 164	472 992
Emprunts et dettes financières	5.4.9	21 423 559	22 107 607
Dettes fournisseurs	5.4.10	29 518 581	13 926 196
Autres dettes et comptes de régularisation	5.4.10	7 092 729	7 833 919
Total des dettes		58 034 869	43 867 722
Total passif		85 596 704	67 166 054

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Montants en €	Note n°	2023.08	2022.08
Chiffre d'affaires	5.5.1	112 389 308	96 961 602
Autres produits d'exploitation	5.5.2	1 137 071	648 621
Total des produits d'exploitation		113 526 379	97 610 223
Achats consommés MP et marchandises		(88 676 314)	(76 336 131)
Charges externes		(7 081 575)	(5 491 321)
Charges de personnel		(10 620 395)	(8 601 018)
Impôts et taxes		(447 535)	(452 928)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5.3	(924 852)	(454 423)
Autres charges d'exploitation		(363 470)	(38 479)
Total charges d'exploitation		(108 114 141)	(91 374 300)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 412 238	6 235 923
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		25 890	(21 600)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 438 128	6 214 323
Produits financiers	5.5.4	69 577	49 802
Charges financières	5.5.4	(328 586)	(222 135)
Résultat financier		(259 009)	(172 333)
Charges et produits exceptionnels		29 327	(25 283)
Impôt sur les résultats		(1 248 632)	(1 584 060)
Résultat net des entreprises intégrées		3 959 814	4 432 647
Résultat des sociétés mises en équivalence		567	93
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 960 382	4 432 739
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		3 960 382	4 432 739
Résultat par action		1,02	2,29
Résultat dilué par action		1,02	2,29

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montant en €	2023.08	2022.08
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	3 959 814	4 432 739
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	806 771	428 108
Plus et moins values de cession	(34 108)	431
- Impôts différés	14 550	163 602
Variations nettes des intérêts courus	4 986	(8 829)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 752 013	5 016 051
Variation des stocks	(16 777 136)	(4 249 986)
Variations créances clients et autres débiteurs	1 201 541	(25 802)
Variations provisions clients et autres débiteurs	8 903	(12 712)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	11 924 443	483 803
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(3 642 249)	(3 804 697)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	1 109 764	1 211 354
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(1 282 361)	(1 657 758)
Cessions, réductions d'immobilisations	59 500	21 109
Incidences des variations de périmètre s/tréso.	(3 379 649)	(4 881 956)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(4 602 510)	(6 518 605)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation (réductions) de capital	-	14 486 053
Emission d'emprunt	4 246 024	4 254 976
Remboursements d'emprunts	(5 878 214)	(3 731 187)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 632 190)	15 009 842
	-	
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	(5 124 936)	9 702 591
	-	
Trésorerie d'ouverture	18 765 928	9 063 337
Disponibilités et VMP	14 050 479	19 175 063
Découverts bancaires	409 487	409 135
Trésorerie de clôture	13 640 992	18 765 928

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du groupe
Situation à la clôture de l'exercice 2021.08	64 340	1 241 730	369 183	2 312 661	3 987 914
Affectation du résultat de l'exercice 2021.08	-	-	2 312 661	-2 312 661	-
Augmentation de capital	32 513	14 453 540	-	-	14 486 053
Annulation des actions propres	-	-	-79 177	-	-79 177
Résultat 2022.08	-	-	-	4 432 739	4 432 739
Autres mouvements	-	-	-2 190	-	-2 190
Situation à la clôture de l'exercice 2022.08	96 853	15 695 270	2 600 477	4 432 739	22 825 339
Affectation du résultat de l'exercice 2022.08	-	-	4 432 739	-4 432 739	-
Subvention	-	-	-	5 000	5 000
Annulation des actions propres	-	-	-19 016	-	-19 016
Résultat 2023.08	-	-	-	3 960 382	3 960 382
Autres mouvements	-	-	-35	-	-35
Situation à la clôture de l'exercice 2023.08	96 853	15 695 270	7 014 165	3 965 382	26 771 670

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en Euros.

5.1. FAITS MAJEURS

5.1.1 Faits majeurs de l'exercice 2023

- Opérations de croissance externe

Au cours du 3ème trimestre, Hunyvers a finalisé deux opérations de croissance externe initiées au cours du 1er semestre. Ces dernières s'inscrivent parfaitement dans la stratégie d'acquisition présentée au moment de l'introduction en bourse :

- o Le Groupe a réalisé l'acquisition de la société Caravanes Cassegrain, distributeur de véhicules de loisirs à Chinon, le 31 mars 2023.
- o Le Groupe a réalisé l'acquisition de la société Marine Plaisance Services, spécialiste de la vente de bateaux installée au cœur de la presqu'île du Cap Ferret, le 26 juin 2023.
- Le 21 juillet 2023, la société Hunyvers a souscrit un crédit de croissance externe d'un montant en principal de 9m€ d'un montant maximum en principal de 9m€, un crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 2m€ et un crédit de croissance externe d'un montant maximum en principal de 3m€.
- Le 14 mars 2023, les actionnaires historiques du groupe Hunyvers ont cédé 533 600 actions, ce qui permet d'accroître le flottant d'Hunyvers à 47,3% du capital.

Le concert composé de Julien Toumieux et Delphine Bex et de leur holding Hauyantepuy détient à l'issue de l'opération 2 040 000 actions soit 52.7% du capital et reste l'actionnaire majoritaire de Hunyvers.

5.1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a fait l'acquisition au 30 octobre 2023 du groupe LBC Nautic, distributeur de bateaux de plaisance. Ce groupe est réparti sur 4 sites dont 3 directement sur les ports de la Baule / Le Pouliguen et un magasin à La Baule / Pornichet.

5.2. ACTIVITÉ ET PÉRIMÈTRE

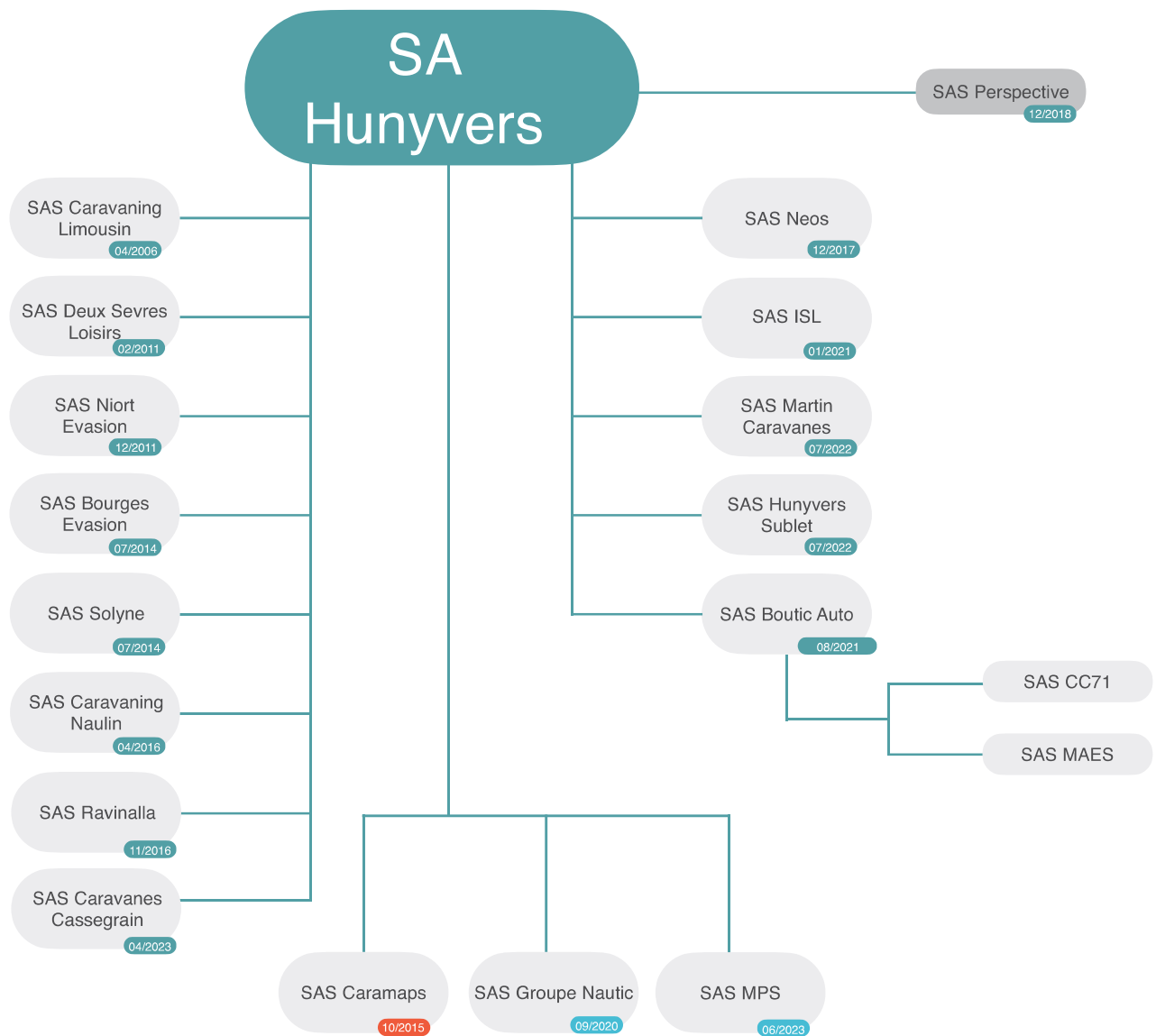
5.2.1 Information relative à la société et à son activité

Hunyvers est une société anonyme de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 488 930 694.

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 19, rue Jules Noriac – 87 000 Limoges.

Le groupe est spécialisé dans la commercialisation de véhicules de loisirs et de bateaux professionnels et de plaisance.

5.2.2 Organigramme



5.2.3 Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège social N° SIREN	% intérêt 31/08/23	% Contrôle 31/08/23	Méthode 31/08/23	% intérêt 31/08/22	%Contrôle 31/08/22	Méthode 31/08/22
Hunyvers SA	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges 488 930 694	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Limousin SAS	Les Taubayes 87220 Feytiat 765 500 715	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Deux Sèvres Loisirs SAS	155 Rue de l'Aérodrome 79000 Niort 332 011 501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Niort Evasion SAS	Rue Robert Turgot 79000 Niort 348 887 316	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bourges Evasion SAS	ZI Route de la Charité 18390 St Germain Du Puy 342 556 305	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Solyne SAS	Route d'Orléans 1 8230 St Doulchard 438 370 769	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caramaps SAS	82 Rue Notre-Dame 33000 Bordeaux 813 901 592	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Naulin SAS	3 Route de la croix blanche 16800 Soyaux 480 487 586	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ravinalla SAS	3 Rue Louis Rodas 19100 Brive-La-Gaillarde 827 826 660	100,00	100,00	tuIG	100,00	100,00	IG
Neos SARL	232 Avenue du Général De Gaulle 16800 SOYAUX 452 601 800	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Bourges Caravanes (ex-ISL)	Route de la Charité 18000 BOURGES 305 447 856	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Groupe Nautic	19 rue Jules Noriac 87000 LIMOGES 888 971 066	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Boutic Auto	28 chemin de Genas 69800 SAINT PRIEST 332 088 236	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI MAES	209 chemin du Chateau de Moleise 69390 CHARLY 498 358 860	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SARL Camping Car C42	Lieu dit Les Molineaux 42580 La FOUILLOUSE 494 246 796	Tupée	Tupée	Tupée	100,00	100,00	IG

SAS Camping Car 71	55 rue du Château ZAC MACON NORD SENNECE LES MACON 71000 MACON 498 258 698	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Perspective	21 rue De Fecamp 75012 PARIS 12 ^{ème} 845 190 222	22.64	22.64	MEE	22.64	22.64	MEE
SAS HUNYVERS SUBLET	250 route de Grenoble 69800 SAINT PRIEST 969 506 963	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS MARTIN CARAVANES	53 avenue de l'Europe 63370 LEMPDES 532 113 321	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS CARAVANES CASSEGRAIN	4 rue Pierre Latécoère 37500 CHINON 323 245 316	100,00	100,00	IG			
SAS MARINE PLAISANCE SERVICES	37 route du Cap Ferret 33950 LEGE-CAP-FERRET 321 628 24	100,00	100,00	IG			

5.2.4 Entités exclues du périmètre de consolidation

Néant

5.2.5 Évolution du pourcentage d'intérêts

Néant

5.2.6 Entrées de périmètre

- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la SAS Caravanes Cassegrain le 31 mars 2023
- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la SAS Marine Plaisance Service le 26 juin 2023.

5.2.7 Sorties de périmètres

Néant

5.2.8 Restructurations internes

La société Camping Car 42 a été dissoute de manière anticipée au profit de la société Boutic Auto avec une date d'effet au 31 mai 2023.

5.2.9 Comparabilité des comptes

Compte tenu des évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2023 intègrent :

- 12 mois de flux de résultat de la société Hunyvers Sublet acquise le 1er juillet 2022 soit un chiffre d'affaires de 10 534k€ et un résultat d'exploitation de -515k€ contre 2 mois de flux de résultat dans les comptes du 31 août 2022 qui représentaient un chiffre d'affaires de 2 617k€ et un résultat d'exploitation de 251k€
- 12 mois de flux de résultat de la société Martin Caravanes acquise le 30 juin 2022 soit un chiffre d'affaires de 7 019k€ et un résultat d'exploitation de 671k€ contre 2 mois de flux

de résultat dans les comptes du 31 août 2022 qui représentaient un chiffre d'affaires de 928k€ et un résultat d'exploitation de 116k€

- 5 mois de flux de la société Caravanes Cassegrain acquise le 31 mars 2023 représentant un chiffre d'affaires de 3 012k€ et un résultat d'exploitation de 121k€. Pour information le chiffre d'affaires de cette société s'est établi sur l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2023 à 6 141k€ et le résultat d'exploitation à 152k€
- 2 mois de flux de la société Marine Plaisance Service acquise le 26 juin 2023 représentant un chiffre d'affaires de 752k€ et un résultat d'exploitation de 93k€. Pour information le chiffre d'affaires de cette société s'est établi sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 à 6 007k€ et le résultat d'exploitation à 375k€

5.3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

5.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Hunyvers sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, conformément au règlement ANC 2020-01.

5.3.2 Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe Hunyvers assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entités importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entité consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

Elle consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité mise en équivalence et les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs bilans arrêtés au 31 août 2023, d'une durée de 12 mois.

5.3.3 Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe Hunyvers sont les suivants :

Écarts d'acquisition

Notion d'écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être faite en fonction de la situation existant à la date d'entrée de l'entreprise dans le périmètre de consolidation, sans que les événements ultérieurs puissent être pris en considération.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A noter que pour les écarts d'acquisition antérieurement déterminés à la première application du Règlement 2015-07, soit celui clôturant au 31/08/2016, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation déterminées et de poursuivre le plan d'amortissement initial.

Le groupe conduit des tests de dépréciation dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu à 9.3% au 31 août 2023 contre 8% au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'année précédente.

Reprise des écarts d'acquisition négatif

Les écarts d'acquisition négatifs font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Immobilisations incorporelles

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), ou de production.

Frais de développement

Dans le cadre de son activité digitale, le groupe comptabilise des frais de développement. Ils sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour le groupe, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- Le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Licences et logiciels : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- Frais de R&D : 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes les charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagement de terrains : 10 ans
- Terrain : non amorti
- Constructions : 10 ans
- Matériel : 3 à 10 ans
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 3 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidés sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Par ailleurs, les immobilisations financières incluent les titres mis en équivalence.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Des dépréciations sont constituées pour faire face à l'ancienneté et l'obsolescence des produits.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe ne considère pas être confronté à un important risque client.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions sont inscrites en capitaux propres et étalées au compte de résultat consolidé.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- De dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE
- D'avances renouvelables tous les 6 ou 12 mois octroyées par les organismes financiers. Le taux de rémunération est compris entre 4.5% et 7%. Leurs octrois sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation de financement.
- De dettes liées aux engagements de location financements
- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont divisées en deux catégories :

- Les dettes fournisseurs courantes ;
- Les dettes fournisseurs liées aux conventions de distributeurs agréés « FLOOR PLAN ».

En effet, du fait des relations commerciales qu'il entretient avec ses constructeurs, le groupe Hunyvers dispose de lignes d'encours auprès d'organismes financiers correspondant à un crédit fournisseur.

Dans les faits, le constructeur cède, par voie de subrogation, ses créances détenues sur le groupe Hunyvers résultant de la vente de véhicules de loisirs à l'organisme financier partenaire. Dès lors, le groupe Hunyvers s'engage à régler les factures cédées entre les mains de l'organisme financier et non au constructeur. Ces conventions dénommées « FLOOR PLAN » permettent, moyennant intérêts, de bénéficier d'échéance plus importantes.

Les financements ainsi accordés par les constructeurs sous forme de « FLOOR PLAN » sont enregistrés en dettes fournisseurs. Ces financements sont intégrés dans les flux liés à l'exploitation.

Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est le taux d'impôt voté à la clôture des comptes, c'est à dire 25% pour toutes les sociétés au 31 août 2023.

La société Hunyvers est tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés Niort Évasion, Bourges Evasion, Néos, Ravinalla, Solyne, Caravaning Limousin, Caravaning Naulin, Caramaps, Deux-Sèvres Loisirs, Boutic Auto, CC71, SCI MAES, Groupe Nautic, Bourges Caravanes, Martin Caravanes et Hunyvers Sublet.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, notamment crédit d'impôt innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de rabais, remises et ristournes accordés.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le groupe qui distingue :

- Les ventes de véhicules et de bateaux neufs et d'occasions : le chiffre d'affaires (hors commission) et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final. Environ 40% de ces ventes font l'objet d'un financement du bien acheté par le client.
- Les ventes de services associés qui incluent :
 - Les ventes d'accessoires : comme pour la vente de véhicules ou de bateaux, le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final.
 - Les prestations de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour la réparation) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule ou du bateau au client final.
 - Les commissions perçues sur la vente de biens avec financement : le groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition du véhicule ou du bateau pour la clientèle finale. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au groupe qui assume le financement de ces biens. Dans le cadre de ces financements, le groupe vend le bien à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du bien au preneur. Le groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur et le preneur, il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en complément du chiffre d'affaires réalisés sur les véhicules ou les bateaux financés à la date de livraison au client final.

Marge brute

La marge brute constitue un indicateur clé de suivi de la performance et est définie comme la marge résultant du chiffre d'affaires minoré du coût des ventes.

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires incluant les pièces de rechange)
- Les variations de stocks afférentes aux marchandises vendues
- Coûts de transport sur achats.

La marge brute des services associés est calculée par différence entre le prix de vente de ces services retraités des achats y afférents.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions propres.

Il existait un contrat d'emprunt obligataire signé le 29 décembre 2011 qui a fait l'objet d'un avenant le 10 avril 2017 prévoyant la renonciation des obligataires à la conversion des obligations convertibles sous réserve du paiement à la bonne date des intérêts et du versement d'une pénalité de remboursement anticipé à la date de signature de l'avenant. Ce contrat s'est terminé à l'automne 2022.

Dès lors, il a été considéré qu'il n'existait pas pour les périodes présentées d'instrument dilutif conduisant à présenter un résultat dilué par action.

Montants en €	31/08/2023	31/08/2022
RÉSULTAT PAR ACTION		
RESULTAT NET (part du groupe)	3 960 382	4 432 739
Nombre de titres émis à l'ouverture	3 874 102	6 434
Augmentation de capital libérée		3 874 102
Nombre moyen pondéré d'action en N	3 874 102	1 943 485
Actions propres	(7 505)	(6 625)
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	3 866 597	1 936 860
Résultat par action	1,02	2,29
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		
RESULTAT NET (part du groupe)	3 960 382	4 432 739
Intérêts emprunts obligataires		
Economie d'impôt correspondant		
RESULTAT NET RETRAITE	3 960 382	4 432 739
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	3 866 597	1 936 860
Nombre d'obligations convertibles en action		
NOMBRE MAXIMAL D'ACTION	3 866 597	1 936 860
Résultat dilué par action	1,02	2,29

5.3.4 Retraitement de consolidation

Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI, NON N/A, NS
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sur la durée de vie de l'emprunt	OUI
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	OUI

Contrats de location-financement

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

Engagements de retraite et prestations assimilés

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul de cet engagement est fait en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ à la retraite : 62 ans,
- Taux de progression des salaires retenu : 1,5%,
- Taux de charges sociales de 21% pour les non-cadres et 43 % pour les cadres,
- Taux d'actualisation de 3,60%

Le montant de l'engagement de retraite est évalué à 283 075€ au 31 août 2023. Ce montant est couvert par un contrat d'assurance dont les versements capitalisés sont valorisés à 132 022€ au 31 août 2023. Le montant de la provision s'élève à 224 463€ au 31 août 2023.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

5.3.5 Changement de méthode comptable

Néant sur la période.

5.4. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

5.4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes et ont évolués comme suit :

Evolution des E.A positifs					
Entreprises concernées		31/08/2022	Augmentation	Diminution	31/08/2023
VALEURS BRUTES					
Activité Camping-Car		9 638 441	474 254		10 112 695
Activité Nautisme		309 575	809 683		1 119 258
Total		9 948 016	1 283 937	0	11 231 953
AMORTISSEMENTS					
Activité Camping-Car		2 006 066			2 006 066
Activité Nautisme					0
Total		2 006 066	0	0	2 006 066
VALEURS NETTES					
Activité Camping-Car		7 632 375	474 254	0	8 106 629
Activité Nautisme		309 575	809 683	0	1 119 258
Total		7 941 950	1 283 937	-	9 225 887

Les écarts d'acquisition faisant l'objet d'un amortissement sont totalement amortis pour un montant de 2 006k€ au 31/08/2023.

La valeur brute des écarts d'acquisition ne faisant pas l'objet d'amortissement à la clôture s'élève à 9 226k€.

Le 31 mars 2023, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Caravanes Cassegrain.

Le 26 juin 2023, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Marine Plaisance Services.

Les situations nettes retraitées acquises de ces sociétés s'élèvent à un montant global de 3 127k€ à la date d'acquisition. Il n'a pas été procédé à des réévaluations significatives des actifs acquis.

Ces écarts d'acquisition feront l'objet d'affectations aux actifs et passifs identifiés dans les délais légaux.

Les écarts d'acquisition non amortis ont fait l'objet de test de valeur. Aucune dépréciation n'est comptabilisée au 31 août 2023.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation a été retenu à 9.3% au 31 août 2023 contre 8% au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'exercice précédent.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement les critères ci-dessous :

- une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation
- le décalage d'un an de la croissance des ventes
- la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif

- la réduction du taux de croissance à l'infini à 1%

Les résultats de chacun de ces tests n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT du groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs ont évolué comme suit :

Evolution des E.A négatifs					
Entreprises concernées	Date d'acquisition	31/08/2022	Augmentation	Diminution	31/08/2023
BOURGES CARAVANES (ex-ISL)	04/01/2021	86 298		25 890	60 408
Total		86 298	0	25 890	60 408

Le 4 janvier 2021, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Bourges Caravanes (ex-ISL). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 129 448€ dont la reprise est étalée sur 5 ans.

5.4.2 Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2023.08
Frais rech.& dévelop.	630 773	137 231	-	-	-	768 004
Ecart acquisition positif	9 948 016	-	-	-	1 283 937	11 231 953
Conces.. brevets & licences	346 549	30 966	-	-	-	377 515
Droit au bail	30 490	-	-	-	-	30 490
Fond commercial	1	-	-	-	-	1
Autres immob.incorporelles	267 384	-	(460)	-	13 481	280 405
Immob.incorporelles en cours	66 950	364 108	-	-	-	431 058
Immobilisations incorporelles - brut	11 290 163	532 305	(460)	-	1 297 418	13 119 426
Amort./déprec. frais rech.& dév.	(253 975)	(113 265)	-	-	-	(367 240)
Amort.écarts acquisition	(2 006 066)	-	-	-	-	(2 006 066)
Amort./déprec. conces.. brev. & lic.	(307 674)	(20 827)	-	1	-	(328 500)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(267 384)	(82)	460	-	(13 160)	(280 166)
Amortissements & Dépréciations	(2 835 099)	(134 174)	460	1	(13 160)	(2 981 972)
Frais rech.& dévelop.	376 798	23 966	-	-	-	400 764
Ecart acquisition positif	7 941 950	-	-	-	1 283 937	9 225 887
Conces.. brevets & licences	38 875	10 139	-	1	-	49 015
Droit au bail	30 490	-	-	-	-	30 490
Fond commercial	1	-	-	-	-	1
Autres immob.incorporelles	-	(82)	-	-	321	239
Immob.incorporelles en cours	66 950	364 108	-	-	-	431 058
Immobilisations incorporelles - net	8 455 064	398 131	-	1	1 284 258	10 137 454

Les effets de variation de périmètre concernent principalement les nouveaux écarts d'acquisition générés du fait des nouvelles acquisitions de la période.

Frais de développement

Les coûts de développement engagé par le groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps pour un montant brut de 768k€ au 31 août 2023. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

5.4.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2023.08
Terrains	521 715	-	-	-	-	521 715
Agencements sur terrain	-	-	-	-	3 000	3 000
Constructions	1 603 661	29 506	-	-	255 948	1 889 115
Constructions sur sol d'autrui	8 970	-	-	-	-	8 970
Agencs constructions sol d'autrui	-	-	-	-	19 383	19 383
Install.& mat.indust.	373 962	52 089	-	-	67 696	493 747
Install.& mat.indust. - CB LLD	-	-	-	-	119 800	119 800
Autres immob.corporelles	3 998 395	416 194	(958)	4 569	614 601	5 032 801
Autres immob.corporelles - CB LLD	24 130	-	-	-	99 012	123 142
Immob.corporelles en cours	4 570	22 844	-	(4 570)	-	22 844
Immobilisations corporelles - brut	6 535 403	520 633	(958)	(1)	1 179 440	8 234 517
Amort./déprec. terrains	(7 555)	(1 230)	-	-	-	(8 785)
Amort./déprec. agencement sur terrain	(51 851)	(3 540)	-	-	(3 000)	(58 391)
Amort./déprec. constructions	(1 048 027)	(70 963)	-	-	(234 317)	(1 353 307)
Amort./déprec. constructions sur sol d'autrui	(8 970)	(538)	-	-	(15 984)	(25 492)
Amort./déprec. matériels & équip.	(324 656)	(18 121)	-	-	(49 810)	(392 587)
Amort.matériels & équip. - CB LLD	-	(1 130)	-	-	(1 844)	(2 974)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(2 898 168)	(312 334)	466	1	(455 928)	(3 665 963)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(8 446)	(12 189)	-	-	(59 523)	(80 158)
Amortissements & Dépréciations	(4 347 673)	(420 045)	466	1	(820 406)	(5 587 657)
Terrains	514 160	(1 230)	-	-	-	512 930
Agencements sur terrain	(51 851)	(3 540)	-	-	-	(55 391)
Constructions	555 634	(41 457)	-	-	21 631	535 808
Constructions sur sol d'autrui	-	(538)	-	-	(15 984)	(16 522)
Agencs constructions sol d'autrui	-	-	-	-	19 383	19 383
Install.& mat.indust.	49 306	33 968	-	-	17 886	101 160
Install.& mat.indust. - CB LLD	-	(1 130)	-	-	117 956	116 826
Autres immob.corporelles	1 100 227	103 860	(492)	4 570	158 673	1 366 838
Autres immob.corporelles - CB LLD	15 684	(12 189)	-	-	39 489	42 984
Immob.corporelles en cours	4 570	22 844	-	(4 570)	-	22 844
Immobilisations corporelles - net	2 187 730	100 588	(492)	-	359 034	2 646 860

Les principales variations concernent les effets de variations de périmètre liées aux acquisitions de l'exercice 2023.

A noter que le terrain est en cours de cession.

5.4.4 Immobilisations financières

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2023.08
Autres titres immobilisés	130 249	-	-	(21 820)	-	108 429
Dépôts et cautionnements versés	488 703	229 300	(24 900)	2 778	128	696 009
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
Immobilisations financières - brut	619 923	229 300	(24 900)	(19 042)	128	805 409
Prov.autres titres immob.	(1 027)	-	1 027	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(1 027)	-	1 027	-	-	-
Autres titres immobilisés	129 222	-	1 027	(21 820)	-	108 429
Dépôts et cautionnements versés	488 703	229 300	(24 900)	2 778	128	696 009
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
Immobilisations financières - net	618 896	229 300	(23 873)	(19 042)	128	805 409

Les autres titres immobilisés concernent principalement des titres bancaires BPCA pour une valeur de 100k€.

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Entreprises	Date de l'arrêté pris en compte	Contribution aux capitaux propres consolidés	Contribution au résultat consolidé	Valeur des titres mis en équivalence
Perspective	31/08/2023	2 307	567	8 237
Total		2 307	567	8 237

5.4.5 Stocks et en-cours

Montants en €	2022.08	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2023.08
Stock autres approvis.	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.biens	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.serv.	-	-	-	-	-	-
Stock marchandises	28 023 160	16 751 027	-	-	4 025 492	48 799 679
Stocks - brut	28 023 160	16 751 027	-	-	4 025 492	48 799 679
Prov.stock autres approvis.	-	-	-	-	-	-
Prov.stock en-crs prod.biens	-	-	-	-	-	-
Prov.stock en-crs prod.serv.	-	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	(55 938)	-	2 894	23 215	(198 823)	(228 652)
Amortissements & Dépréciations	(55 938)	-	2 894	23 215	(198 823)	(228 652)
Stock autres approvis.	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.biens	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.serv.	-	-	-	-	-	-
Stock marchandises	27 967 222	16 751 027	2 894	23 215	3 826 669	48 571 027
Stocks - net	27 967 222	16 751 027	2 894	23 215	3 826 669	48 571 027

Le stock de marchandises au 31 août 2023 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 42 635k€
 - Dont véhicules neufs : 32 362k€
 - Dont véhicules d'occasion : 10 273k€
- Bateaux : 2 665k€

- Dont neufs : 1 612k€
- Dont d'occasion : 1 053k€
- Pièces de rechange : 452k€
- Accessoires : 2 819k€

La colonne variation de périmètre correspond aux stocks qui figuraient dans les sociétés acquises sur la période.

Le management n'anticipe pas de risque d'écoulement des véhicules de loisirs et des bateaux en stocks sur 2024.

5.4.6 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante au 31 août 2023 :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	2 034 877	2 034 877		(183 196)	1 851 681
Acomptes sur commandes	85 343	85 343			85 343
Créances sociales et fiscales	930 854	930 854			930 854
Impôts différés actifs	88 791	88 791			88 791
Autres créances	3 951 268	3 951 268			3 951 268
Comptes courants débiteurs	450 279	450 279			450 279
Charges constatées d'avance	1 849 021	1 849 021			1 849 021
Charges à répartir	170 000	170 000			170 000
Total	9 560 433	9 560 433		-183 196	9 377 237

Les autres créances sont principalement composées de produits à recevoir à hauteur de 2 918k€ comprenant des RFA et des commissions de 462k€ de financements à recevoir sur des livraisons de fin d'exercice.

5.4.7 Composition du capital social

Au 31 août 2023, le capital social se compose de 3 874 102 actions d'une valeur nominale de 0.025 euros inchangés par rapport au 31 août 2022.

5.4.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	(Dim.) nn utilisée	Δ périmètre	2023.08
Provisions pour pensions et retraites	165 772	21 022	(28 924)	-	66 593	224 463
Provisions pour risques	220 922	340 600	(56 229)	-	-	505 293
Ecart d'acquisition négatif	86 298	(25 890)	-	-	-	60 408
Total valeur brutes	472 992	335 732	(85 153)	-	66 593	790 164

Les principales variations concernent :

- l'évolution de la provision pour indemnité de départ en retraite dont les caractéristiques sont présentées dans la partie 5.3.4 Retraitement de consolidation « Engagements de retraite et prestations assimilés
- l'évolution des écarts d'acquisition négatifs dont les caractéristiques sont présentées dans la partie 5.4.1
- l'évolution des provisions pour risques constitués pour couvrir des litiges commerciaux et sociaux

5.4.9 Emprunts et dettes financières

Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Δ périmètre	2023.08
Emprunts garantis par l'Etat	13 687 152		(3 677 625)		7 68 977	10 778 504
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 744 821	4 246 024	(537 767)	-	25 025	8 478 103
Dettes de location - financement	7 895	-	(11 822)	-	148 802	144 875
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	18 439 868	4 246 024	(4 227 214)	-	942 804	19 401 482
Dépôts et garanties reçus	3 422	-	-	-	-	3 422
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	3 251 000	-	(1 651 000)	-	-	1 600 000
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	4 182	5 330	(344)	-	-	9 168
Autres emprunts et dettes financières diverses	3 258 604	5 330	(1 651 344)	-	-	1 612 590
Soldes créditeurs de banque	409 135	-	-	352	-	409 487
Concours bancaires et intérêts courus	409 135	-	-	352	-	409 487
Total emprunts et dettes financières	22 107 607	4 251 354	(5 878 558)	352	942 804	21 423 559

- Prêt garanti par l'Etat :

Sur l'exercice, la dette de PGE atteint 10.8m€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez Caravanes Cassegrain et Marine Plaisance Service pour 0.8m€ minoré d'un remboursement de 3 678k€ sur la période correspondant à un remboursement linéaire sur 5 ans.

- Dettes auprès des établissements de crédits :

Le groupe a souscrit deux nouveaux emprunts sur la période :

- 2 145k€ chez Hunyvers de dette structurée pour le financement de la croissance externe
- 2 100k€ chez Hunyvers de prêt croissance relance pour le renforcement de la structure financière

- Dettes financières diverses :

Ces dettes correspondent à des avances renouvelables octroyées par les organismes financiers.

Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	2023.08	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts garantis par l'Etat	13 687 152	10 778 504	4 379 446	6 399 058	
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 744 821	8 478 103	1 124 316	6 566 287	787 500
Dettes de location - financement	7 895	144 875	38 132	106 743	-
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	18 439 868	19 401 482	5 541 894	13 072 088	787 500
Dépôts et garanties reçus	3 422	3 422	3 422	-	-
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	3 251 000	1 600 000	1 600 000	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	4 182	9 168	9 168	-	-
Autres emprunts et dettes financières diverses	3 258 604	1 612 590	1 612 590	-	-
Soldes créditeurs de banque	409 135	409 487	409 487	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	409 135	409 487	409 487	-	-
Total emprunts et dettes financières	22 107 607	21 423 559	7 563 971	13 072 088	787 500

5.4.10 Fournisseurs et autres dettes

Les dettes d'exploitation et autres dettes ont toutes une échéance à moins d'un an et se décomposent de la façon suivante au 31 août 2023 :

Montants en €	31/08/2023	31/08/2022
Fournisseurs "Floor Plan" constructeurs	21 487 000	6 871 297
Fournisseurs hors "Floor Plan" constructeurs	8 031 581	7 054 899
Avances et acomptes reçus sur commande	2 163 230	1 261 176
Dettes fiscales et sociales	3 148 912	3 646 743
Comptes-courants créditeurs	172 652	42 395
Fournisseurs d'immobilisations	0	123
Dettes diverses	1 466 202	2 759 330
Impôts différés passif	31 806	34 995
Produits constatés d'avance	109 927	89 157
Total autres passifs à court terme	36 611 310	21 760 115

La hausse des dettes fournisseurs liées aux « Floor Plan » est en corrélation avec la hausse des stocks à la clôture de l'exercice.

Les dettes diverses incluent des encaissements perçus des clients avant la livraison à hauteur de 761k€ au 31 août 2023 contre 2 396k€ au 31 août 2022.

5.5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.5.1 Information sectorielle

La présentation de l'informations sectorielle retenue découle de l'organisation interne du groupe qui distingue deux secteurs principaux :

- Les ventes de véhicules neufs et occasions
- La vente de services associés qui incluent les ventes de l'activité nautisme

Les actifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Il n'est pas présenté de distinction par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires étant réalisée en France.

Au 31 août 2023, l'information sectorielle se présente comme suit :

Montants en k€	Ventes de véhicules			Services associés yc nautisme	Total 31/08/2023
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	47 787	43 527	91 314	21 081	112 395
Marge Brute	7 180	7 721	14 901	8 950	23 850
Taux de marge brute	15,02%	17,74%	16,32%	42,45%	21,22%

Au 31 août 2022, l'information sectorielle se présente comme suit :

Au 31/08/2022, en k€	Ventes de véhicules			Services associés yc nautisme	Total 31/08/2022
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	44 278	35 002	79 280	17 682	96 962
Production immobilisée					0
Marge Brute	6 822	6 294	13 116	7 677	20 793
Taux de marge brute	15,41%	17,98%	16,54%	43,42%	21,44%

5.5.2 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	2023.08
Autres Produits	66 879	82 790
Production immobilisée	167 031	137 231
Subventions d'exploitation	-	1 333
Reprises d'amortissements et provisions	113 221	102 368
Transfert de charges	301 490	813 349
Total autres produits d'exploitation	648 621	1 137 071

5.5.3 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	2023.08
Dot.amort.immobilisations	(396 771)	(540 900)
Dot.amort.chges à répartir	-	(3 000)
Dot.amort.immos CB et LLD	(14 672)	(13 319)
Dotations aux amt. d'exp.	(411 443)	(557 219)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(37 000)	(340 600)
Dot.prov.actif circulant	(5 308)	(6 011)
Dot.prov.pour retraite	(672)	(21 022)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(42 980)	(367 633)
Dotations aux amt. et aux prov.	(454 423)	(924 852)

5.5.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en €	2022.08	2023.08
Autres Intérêts et Produits assimilés	49 802	68 550
Reprises sur provisions & Transfert de charges	-	1 027
Produits financiers	49 802	69 577
Dotations financières aux amortissements et prov.	(1 027)	-
Intérêts et charges assimilées	(221 066)	(328 586)
Autres charges financières	(42)	-
Charges financières	(222 135)	(328 586)
Résultat financier	(172 333)	(259 009)

5.6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

5.6.1 Rapprochement de la trésorerie du tableau de flux de trésorerie avec le bilan

Le tableau de trésorerie présente pour la période les entrées et sorties de disponibilités et leurs équivalents, classés en activité d'exploitation, d'investissements et de financement.

La trésorerie comprend :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertible en disponibilités,
- Les disponibilités bancaires, minorées en valeurs des remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier.

	31/08/2022	31/08/2023
Valeurs mobilières de placement	12 720	12 720
Disponibilités	19 162 343	14 037 759
Découverts bancaires	(409 135)	(409 487)
Total	18 765 928	13 640 992

5.6.2 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Le détail des variations de périmètre est présenté dans la note 5.2.6 ci-dessus.

	31/08/2022	31/08/2023
Décaissement sur coût d'acquisition des titres	(6 830 550)	(4 200 522)
Trésorerie nette des filiales acquises	1 948 594	820 873
Total	-4 881 956	-3 379 649

5.7. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

5.7.1 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôts différés	28/02/2022	31/08/2023
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS		
Impôts différés liés à des différences temporaires	116 614	138 417
Crédits d'impôt		
Reports fiscaux déficitaires	8 588	
Total ID Actifs	125 202	138 417
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS		
Impôts différés liés à des différences temporaires hors impôt différés sur les frais d'émission enregistrés en situation nette	77 304	81 432
Total ID Passifs	77 304	81 432
IMPÔTS DIFFÉRÉS APRÈS COMPENSATION		
Impôts différés actifs	82 893	88 791
Impôts différés passifs	34 995	31 806

Au 31 août 2023, il n'y a plus de déficit reportable activé.

Le montant des déficits reportables non activés au 31 août 2023 s'élève à 500 012€.

5.7.2 Preuve d'impôt

Le tableau de raccordement entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé est le suivant au 31 août 2023 :

	31/08/2023		
	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	3 933 925		
Charge d'IS social	1 234 082		
Charge d'Impôt Différé	14 549		
Total impôt sur les bénéfices	1 248 630		
Résultat avant impôt	5 182 556		
Impôt théorique calculé		1 295 639	25,00%
+ Charges non déductibles (hors IS)	71 321	17 830	0,34%
- Base IS taxée au taux réduit (15%)	-266	-67	0,00%
- Produits non imposables	-168	-42	0,00%
+ Q.P de frais et ch réintégré	18 000	4 500	0,09%
Retraitements de conso sans ID	2 541	635	0,01%
Var bases non activées	16 456	4 114	0,08%
Base soumise à l'impôt en consolidation	5 290 440	1 322 610	25,52%
Redressements		5 951	0,11%
+ Contribution sociale 3.3%		15 947	0,31%
- Crédits d'impôt et dégrèvements		-102 330	-1,97%
Résultat intercalaire		5 924	0,11%
Autres		530	0,01%
Charge d'impôt effective		1 248 631	24,09%

5.8. AUTRES INFORMATIONS

5.8.1 Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives aux différentes entités du groupe pour un montant annuel global de 854k€ au 31 août 2023 contre 695k€ au 31 août 2022.

5.8.2 Engagements financiers donnés et reçus

- Caution solidaire reçue de la Banque Populaire à hauteur de 375k€ au bénéfice de YAMAHA MOTOR
- Les avances renouvelables, les crédits stocks et les crédits constructeurs font l'objet de gages sur stocks pour un montant global de 21 487k€ au 31 août 2023 contre 10 523k€ au 31 août 2022.
- Le groupe s'est engagé auprès des constructeurs à acheter un volume minimum de 1 000 véhicules neufs au titre de l'exercice 31 août 2023.
- Nantissement d'un fond de commerce pour 36k€
- Garantie de passif reçue pour un montant total de 1 309k€

5.8.3 Effectif moyen

L'effectif moyen des entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen	31/08/2023	31/08/2022
Cadre et équivalents	40	33
Agents de maîtrise	32	32
Employés	113	95
Ouvriers	16	12
Total	202	171

Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 423k€ au 31 août 2023.

Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Grant Thornton	CERALP	Autres
CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS			
Émetteur	39	12	
Filiales intégrées globalement	27	11	47
SOUS-TOTAL	66	23	47
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES			
Émetteur	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0
TOTAL	66	23	47



L'Hunyvers
est à vous

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023	1
1. SITUATION DE LA SOCIETE	1
1.1. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3
1.2. RISQUES ET INCERTITUDES	4
1.3. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION ET DE DEVELOPPEMENT	4
2. INFORMATIONS FINANCIERES	4
2.1. AFFECTATION DU RESULTAT	4
2.2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT	5
2.3. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	7
3. INFORMATIONS JURIDIQUES	8
3.1. PRISES DE PARTICIPATIONS	8
3.2. CESSIONS DE PARTICIPATIONS	8
3.3. SOCIETES CONTROLEES.....	8
3.4. REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT	10
3.5. ACTIONS PROPRES	10
3.6. FRANCHISSEMENT SEUILS	10
3.7. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	11
3.8. NFORMATION RELATIVE A L'ACTIONNARIAT SALARIE	11
4. INFORMATION FISCALE.....	11
4.1. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES	11
4.2. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	11
5. AUTRES INFORMATIONS	11
5.1. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES	11
5.2. PRET INTER-ENTREPRISES	11
5.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	11
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	15
COMPTES CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023	19
1. BILAN CONSOLIDE	19
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	20
3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	21
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	22
5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	22
5.1. FAITS MAJEURS	22
5.2. ACTIVITE ET PERIMETRE.....	23
5.3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	26
5.4. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	34
5.5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	41
5.6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	43
5.7. IMPOT SUR LES SOCIETES	44
5.8. AUTRES INFORMATIONS	45
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	48
COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2023	53
1. COMPTES ANNUELS.....	53
1.1. BILAN ACTIF.....	53
1.2. BILAN PASSIF.....	54
1.3. RESULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1).....	55
1.4. RESULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2).....	56

2.	ANNEXE.....	56
2.1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	56
2.2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	57
2.3.	IMMOBILISATIONS.....	60
2.4.	AMORTISSEMENTS.....	61
2.5.	DEPRECIATIONS.....	62
2.6.	FONDS COMMERCIAL.....	62
2.7.	ECHÉANCES DES CRÉANCES A LA CLOTURE.....	63
2.8.	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	64
2.9.	CAPITAL SOCIAL.....	64
2.10.	PROVISIONS.....	66
2.11.	ECHÉANCES DES DETTES A LA CLOTURE.....	67
2.12.	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	67
2.13.	RESULTAT FINANCIER.....	68
2.14.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	68
2.15.	ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	68
2.16.	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	69
2.17.	CHARGES A PAYER ET PRODUITS A PERCEVOIR.....	69
2.18.	OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	70
2.19.	AUTRES INFORMATIONS.....	70

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION73

1.	REFERENTIEL A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	73
2.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 AOUT 2022 - EXPERIENCES, MANDATS ET AUTRES FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022 (A LA CONNAISSANCE DE LA SOCIETE).....	74
3.	FREQUENCE DES REUNIONS ET TAUX DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS.....	76
4.	MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	76
5.	CONVENTIONS REGLEMENTEES ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIETES CONTROLEES.....	77
6.	CONFLITS D'INTERETS.....	78
7.	CONTRAT DE TRAVAIL ET REGIMES DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRES DES MANDATAIRES DIRIGEANTS.....	79
8.	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE.....	79

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

En M€	31/08/23 (12 mois)	31/08/22 (12 mois)	Variation
Chiffre d'affaires	112,4	97,0	+15,9%
Marge brute	23,9	20,8	+14,9%
<i>En % du CA</i>	21,2%	21,4%	-
Résultat d'exploitation	5,4	6,2	-13,2%
<i>En % du CA</i>	4,8%	6,4%	-
Résultat net	4,0	4,4	-10,7%

Le chiffre d'affaires consolidé de Hunyvers pour l'ensemble de l'exercice 2022/2023 s'établit à 112,4 M€, en progression de +15,9% par rapport à l'exercice précédent. La contribution des acquisitions dans les véhicules de loisir (VDL), combinant l'activité des sociétés Martin Caravanes et Ypo Camp Sublet (consolidées depuis le 30/06/2022) ainsi que Caravanes Cassegrain (depuis le 01/04/2023), s'élève à 15,8 M€ sur la période.

En organique, l'évolution des ventes au 31 août 2023 ressort ainsi à -0,2%, une performance solide au regard du niveau d'activité exceptionnel (rattrapage post-Covid) enregistré sur les neuf premiers mois de l'exercice 2021/2022 (+21% en organique). Sur le seul quatrième trimestre de l'exercice écoulé, Hunyvers a dégagé une croissance organique de +8,3%.

Hausse soutenue de la marge brute : taux de marge d'exploitation à 5,9% hors Ypo Camp Sublet

L'évolution de l'activité sur l'exercice 2022/2023 s'est accompagnée d'une progression soutenue de la marge brute (+14,9%), à 23,9 M€, soit un taux de marge de 21,2% quasiment stable par rapport au niveau historique atteint l'exercice précédent (21,4%).

Le maintien de la marge brute à un niveau élevé reflète le dynamisme des ventes de VDL d'occasion (+27,1% sur l'exercice, Vs +12,7% pour les véhicules neufs), fortement génératrices de marge ; les services - également très contributifs - ont de leur côté poursuivi leur croissance sur l'exercice (+2,6%) malgré un important effet de base négatif au quatrième trimestre.

Le résultat d'exploitation est en repli de 13,2%, à 5,4 M€. Il intègre des provisions et des charges liées à la restructuration en cours chez Ypo Camp Sublet, pour un montant total de 0,5 M€. Hors intégration de cette société, le résultat d'exploitation aurait ainsi atteint 5,9 M€ sur l'exercice 2022/2023, matérialisant une marge d'exploitation de 5,9% du chiffre d'affaires, contre 6,4% sur l'exercice clos le 31 août 2022.

Après comptabilisation de l'impôt sur les sociétés (1,25 M€) et des charges financières (0,3 M€), le résultat net s'établit à 4,0 M€, en retrait de -10,7%.

Une structure financière toujours solide

Au 31 août 2023, les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont demeurés positifs à hauteur de 1,1 M€, contre 1,2 M€ précédemment, malgré l'augmentation des stocks en lien avec l'intégration des sociétés acquises ainsi que la hausse du stock de véhicules neufs. Au bilan, les capitaux propres se sont renforcés de 3,9 M€ en un an, à 26,8 M€, tandis que la dette financière nette s'établit à 5,8 M€ à la clôture.

Poursuite d'une croissance externe offensive et montée en puissance du nautisme

Sur l'exercice écoulé, la mise à niveau des concessions récemment intégrées s'est poursuivie positivement et conformément au plan de marche de la Société, avec des changements organisationnels particulièrement profonds chez Ypo Camp Sublet, consolidée depuis le 1er juillet 2022. La restructuration en cours s'appuie sur une fusion des entités lyonnaises, l'intégration à la plateforme de services centralisés, le recrutement d'une nouvelle force de vente, ainsi que le renouvellement du management. Elle devrait permettre un retour à l'équilibre d'Ypo Camp Sublet dès l'exercice en cours, avant un alignement de sa rentabilité au niveau des standards de Hunyvers sur l'exercice 2024/2025.

Parallèlement, Hunyvers a mené à bien deux nouvelles acquisitions sur l'exercice écoulé, en ligne avec la stratégie annoncée de renforcement du maillage géographique tant dans les VDL (autour de la région Centre) que dans le nautisme (Atlantique centre-ouest). Grâce à Caravanes Cassegrain, la Société est désormais implantée à Chinon (Indre-et-Loire). Dans le nautisme, Hunyvers a consolidé sa présence dans le bassin d'Arcachon avec Marine Plaisance Service.

Nouvelle croissance de l'activité en 2023/2024 – Confirmation de la feuille de route

La Société continue d'évoluer dans un environnement favorable, avec pour toile de fond une demande soutenue par des tendances structurelles tant dans les VDL que dans le nautisme (tourisme nature, vacances de proximité...). Parallèlement, la fragilisation de la concurrence, atomisée et confrontée à un durcissement des conditions financières, crée un environnement propice à la poursuite d'une stratégie de croissance externe offensive et sélective.

Hunyvers prévoit ainsi d'afficher, sur l'exercice en cours, une nouvelle croissance de son activité. La rentabilité d'exploitation devrait quant à elle bénéficier de la finalisation de la réorganisation chez Ypo Camp Sublet, de la contribution croissante des autres acquisitions, de la reprise de l'essor des services, ainsi que de la montée en puissance du pôle nautisme.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation des stocks de véhicules neufs anticipée sur l'exercice en cours, la société s'attend à une hausse significative des frais financiers en 2023/2024.

A plus long terme, la Société confirme l'ensemble de ses objectifs financiers, visant à horizon de l'exercice 2024/2025 un chiffre d'affaires supérieur à 170 M€ accompagné d'une marge d'exploitation de 6,5%.

Les sociétés du groupe ont contribué comme suit à la réalisation de ce bénéfice au cours de l'exercice 2023 :

- Au niveau de son activité vente et location de tous matériels et accessoires de camping
 - Caravanning Limousin a réalisé un chiffre d'affaires de 8 306 458 euros et un résultat de 457 823 euros
 - Deux Sèvres Loisirs a réalisé un chiffre d'affaires de 6 757 129 euros et un résultat de 184 860 euros
 - Niort Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 15 770 026 euros et un résultat de 1 165 236 euros
 - Bourges Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 5 180 145 euros et un résultat de 171 204 euros

- Solyne a réalisé un chiffre d'affaires de 5 253 298 euros et un résultat de 279 531 euros
 - Caravaning Naulin a réalisé un chiffre d'affaires de 7 158 683 euros et un résultat de 313.043 euros
 - Ravinalla a réalisé un chiffre d'affaires de 7 319 950 euros et un résultat de 305 901 euros
 - NEOS a réalisé un chiffre d'affaires de 6 586 734 euros et un résultat de 226 425 euros
 - ISL a réalisé un chiffre d'affaires de 9 391 876 euros et un résultat de 358 292 euros
 - Boutic Auto a réalisé un chiffre d'affaires de 18 730 212 euros et un résultat de 510 269 euros
 - Camping car 71 a réalisé un chiffre d'affaires de 4 560 154 euros et un résultat de -14 602 euros
 - Martin Caravanes a réalisé un chiffre d'affaires de 7 512 490 euros et un résultat 501 286 euros.
 - Hunyvers Sublet a réalisé un chiffre d'affaires de 11 129 999 euros et un résultat de -455 344 euros.
 - Caravanes Cassegrain a réalisé un chiffre d'affaires de 6 141 242 euros et un résultat de 184 692 euros.
- Au niveau de son activité de négoce de bateaux neufs et d'occasions
 - Groupe Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 2 749 005 euros et un résultat de 105 780 euros
 - Marine Plaisance Service a réalisé un chiffre d'affaires de 4 971 321 euros et un résultat de 332 729 euros
 - Au niveau de l'activité conception, développement et exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.
 - Caramaps a réalisé un chiffre d'affaires de 96 997 euros et un résultat de -179 863 euros

1.1. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Hunyvers a mené à bien une nouvelle acquisition post clôture, en ligne avec la stratégie annoncée de renforcement du maillage géographique dans le nautisme (Atlantique centre-ouest).

Hunyvers a pris pied dans la baie de La Baule avec l'acquisition du Groupe LBC Nautic.

Les sociétés Marine Plaisance Services et le groupe LBC Nautic ont cumulé, sur l'exercice 2022/2023, un chiffre d'affaires en année pleine de l'ordre de 19 M€. En tenant compte également de Groupe Nautic, intégré en 2020, les concessions dans le nautisme devraient totaliser plus de 15% du chiffre d'affaires d'Hunyvers en 2023/2024.

Au regard de leur poids croissant, une nouvelle sectorisation de l'activité de la Société en trois branches (MDL, Nautisme, Services) va être opérée au niveau consolidé sur l'exercice 2023/2024.

D'autre part, la société a finalisé un bilan carbone afin de définir une stratégie de décarbonation en cohérence avec la stratégie globale du groupe.

Les prochaines étapes vont consister à mettre des actions en place.

1.2. RISQUES ET INCERTITUDES

La société Hunyvers prévoit les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle recense quatre catégories de risques soit, les risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe, les risques liés aux activités du Groupe, liés au Groupe et les risques financiers.

1.3. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT

L'activité en matière de développement constitue un facteur de différenciation clef pour la Société.

Les frais de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

Compte tenu des ressources qu'elle engage dans ce projet de développement, Hunyvers est éligible au Crédit d'Impôt Innovation qui vient en déduction de la charge d'impôt.

Au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2022, la société a comptabilisé 25K€ de crédit d'impôt et 64K€ au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2023 au regard de son projet Caramaps.

2. INFORMATIONS FINANCIÈRES

2.1. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 1 634 011,64 euros de la manière suivante :

ORIGINE	
Résultat de l'exercice	1 634 011,64 euros
Report à nouveau	2 560 446,88 euros
AFFECTATION	
Dotations à la reserve ordinaire	4 194 458,52 euros
Total	4 194 458,52 euros

2.2. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	13	48				61	8	45				53
Montant total des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	42136,03 TTC	47521,9 TTC	13980,04 TTC	681,19 TTC	16244,39 TTC	120563,55 TTC	14580,65 TTC	/	13851,60 TTC	13851,60 TTC	143074,65 TTC	185358,5 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	1,26%	1,42%	0,42%	0,20%	0,48%	3,6%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>							1,79%	/	1,78%	1,78%	7,05%	12,38%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser) 30j</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 - II : Factures <i>reçues</i> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-6 II : Factures <i>émises</i> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input type="checkbox"/> Délais légaux : <i>(préciser)</i>					

2.3. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	96 853	96 853	64 340	64 340	64 340
b) Nombre d'actions émises	3 874 102	3 874 102	6 434	6 434	6 434
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 462 182	3 676 812	2 427 224	1 910 157	1 842 381
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1.732.277	2 623 065	1 962 650	614 096	677 590
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1.634.012	2 560 447	1 918 938	62 616	627 119
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,45	0,68	305	95	105
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,42	0,66	298	10	97
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	19	18	11	13	7
b) Montant de la masse salariale	2.161.625	2 060 965	1 235 111	875 637	934 555
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

3. INFORMATIONS JURIDIQUES

3.1. PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice la société Hunyvers a intégré les participations suivantes :

- 100% de la SAS CARAVANES CASSEGRAIN au 31 mars 2023 ;
- 100% de la SAS MARINE PLAISANCE SERVICE au 1^{er} juillet 2023 ;

3.2. CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a cédé aucune participation.

3.3. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- Bourges Evasion, SAS au capital de 158 355 euros, dont le siège social est route de la Charité – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY, immatriculée 342 556 305 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- CARAMAPS, SAS au capital de 50.000 euros, dont le siège est à Bordeaux (33) – 82 rue Notre Dame, immatriculée 813 901 592 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 99 % des titres composant le capital social. Son activité est la conception, le développement et l'exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.
- Caravanning Limousin, SAS au capital de 45.600 euros dont le siège est à FEYTIAT – Aux Taubayes, RCS LIMOGES 765 500 715 et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Caravanning Naulin, SAS au capital de 869 500 euros, dont le siège est à SOYAUX (Charente) - 3 Route de la Croix Blanche - Avenue du Général de Gaulle, 480 487 586 RCS ANGOULEME, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Deux Sèvres Loisirs, SAS au capital de 76.224,51 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) – 155, route de l'aérodrome, RCS NIORT 332 011 501, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping
- Niort Evasion, SAS au capital de 250.000 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) - Rue Turgot, RCS NIORT 348 887 316, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Espace Loisirs Terre et Mer, SAS au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à BRIVE (19100) – 3, rue Louis Rodas, immatriculée 827 826 600 RCS BRIVE, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- SOLYNE, SAS au capital de 53 366 euros, dont le siège social est route nationale N 76 – 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée 438 370 769 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- NEOS, SARL au capital de 8.000 euros, dont le siège social est à SOYAUX – 232 avenue du Général De Gaulle, immatriculée 452.601.800 RCS ANGOULEME, et dont notre

société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.

- Groupe Nautic, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 820 971 066 RCS LIMOGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d’occasions.
- Bourges Caravanes, SAS au capital de 344 000 euros, dont le siège social est à SAINT GERMAIN DU PUY – route de la Charité, immatriculée 305 447 856 RCS Bourges, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Boutic Auto, SAS au capital de 1.200.000 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 28 Chemin de Genas, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Camping Car 71, SAS au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à Senecé-les-Mâcon – ZAC de Mâcon Nord, immatriculée 498 258 698 RDC Mâcon et dont la société Boutic Auto détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels de camping.
- Hunyvers Sublet, SAS au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 250 route de grenoble, immatriculée 969 506 963 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Martin Caravanes, SAS au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à LEMPDES – 53 avenue de l’Europe, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Maes, SCI au capital de 9 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 498 358 860 RCS LIMOGES, et dont la société Boutic Auto détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la location de terrains et autres biens immobiliers.
- Caravanes Cassegrain, SAS au capital de 137.500 euros, dont le siège est Impasse Pierre Latécoère – N°4 ZAC La Plaine – 37500 CHINON, immatriculée 323 245 316 RCS TOURS, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- Marine Plaisance Service, SAS au capital de 15.400€, dont le siège est 37 route du CAP-FERRET Lieudit Grand Piquey – 33950 LEGE CAP FERRE, immatriculée 321 628 240 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d’occasions.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

3.4. RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnariat	En % détention	Nbre parts	Droits de vote	Nbre Voix
Hauyantepuy SAS	50,02 %	1 938 000	48,80 %	1 938 000
Julien Toumieux	2,58 %	100 000	5,04 %	200 000
Delphine Bex	0,05 %	2 000	0,10 %	4 000
<i>Total concert</i>	<i>52,65 %</i>	<i>2 040 000</i>	<i>53,94 %</i>	<i>2 142 000</i>
Public	47,35 %	1 834 102	46,06 %	1 834 102
<i>Total</i>	<i>100,00 %</i>	<i>3 874 102</i>	<i>100 %</i>	<i>3 976 102</i>

3.5. ACTIONS PROPRES

Au 31 Août 2023, la situation du contrat de liquidité avec CIC Market était la suivante :

- Nombre d'actions : 7 505
- Solde en espèces du compte de liquidités : 101 806,93 euros

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2022/2023 :

	Titres	Capitaux	Prix de revient moyen
Position au 31/08/2022	6 625	76 850	11,60
Achats	57 926	769 530,53	13,28
Ventes	57 046	750 514,14	13,16
<i>Total négocié</i>	<i>114 972</i>	<i>1 520 044,67</i>	<i>13,22</i>

3.6. FRANCHISSEMENT SEUILS

Au cours de la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, la société a reçu plusieurs déclarations de franchissement de seuil à la hausse :

- 2 seuils à 5%, franchis par Eiffel Investissement
- 2 seuils à 10% franchis par Vatel Capital et Nextstage
- 1 seuil à 50%, ce franchissement de seuil 223C0356 du 24 février 2023 résulte du concert composé de Delphine Bex, Julien Toumieux et la société Hauyantepuy.

La société Hauyantepuy a franchi à cette occasion le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la société Hunyvers.

Dans le même temps, Julien Toumieux a franchi indirectement à la hausse, par l'intermédiaire de la société Hauyantepuy qu'il contrôle, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société Hunyvers.

3.7. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Julien Toumieux et Delphine Bex ont procédé à l'apport de titres au profit de la société Hauyantepuy. A l'issue de l'opération, Hauyantepuy détient 2 040 000 actions soit 52,7 % du capital et reste l'actionnaire majoritaire de Hunyvers.

3.8. INFORMATION RELATIVE À L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

A la clôture de l'exercice 2022-2023, aucun instrument n'a été proposé à des salariés du groupe.

4. INFORMATION FISCALE

4.1. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1er alinéa du même article.

4.2. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 51 821 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

5.2. PRÊT INTER-ENTREPRISES

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 Août 2023.

5.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés financiers, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Environnement de contrôle

La Société et ses procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont organisées autour de son activité véhicules de loisirs et services associés. Le Comité de Direction est en charge de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et le Directeur Général.

La Société n'ayant pas adopté un code de place, le Directeur Général et le Directeur Financier assurent, en lien avec l'activité normale du Conseil d'administration, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière.

Afin d'accroître la qualité des contrôles internes et la gouvernance de la Société, trois administrateurs indépendants ont été nommés au conseil d'administration.

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion

En matière financière, sans que cela ne soit exhaustif, les différentes procédures mise en place par la Société sont les suivantes :

- le suivi de chacune des entités qui permet de s'assurer de la rentabilité de ces dernières ;
- le contrôle et le suivi de la facturation ;
- le contrôle de la trésorerie et suivi des engagements de reprises des échéances de stocks à payer ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;

- la fonction comptable et financière ainsi que l'intégration des données comptables et leur analyse sont gérées en interne par la Directrice Financière. La gestion de la paie est réalisée par le service ressource humaine, la revue fiscale est réalisée par un cabinet d'avocats spécialisés.

En matière juridique, la Directrice Générale, la directrice financière et le directeur de mission sont responsables de la définition et de la mise en œuvre de la politique juridique de la Société, laquelle inclut notamment les politiques de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude, le respect des réglementations applicables et la gestion des risques juridiques.

De manière générale, la société Hunyvers prévoit les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle recense quatre catégories de risques soit, les risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe, les risques liés aux activités du Groupe, liés au Groupe et les risques financiers. Pour chacun de ces risques, la société présente le risque brut ainsi que des mesures mises en œuvre aux fins de gestion dudit risque.

Production et communication de l'information comptable et financière

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la Directrice Générale et de la Directrice Financière et Juridique. Elles veillent, notamment, au respect de la réglementation comptable, ainsi qu'à la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière. Elles s'assurent parallèlement de la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et par leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent des concessions.

Le contrôle interne de l'information comptable s'organise essentiellement autour des trois axes suivants :

- un reporting financier est formalisé par des tableaux de bord utilisant un référentiel et des normes identiques à ceux des comptes ;

- les différents indicateurs établis permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ; et
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable et portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

A la date du présent rapport, il n'a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé concerne la facturation de loyers au titre de baux commerciaux. En effet, la société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par des sociétés détentrices de baux commerciaux afférents aux immeubles dans lesquels les filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans lesquelles Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés. Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élève respectivement à 686K€ et 168K€



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Exercice clos le 31 août 2023

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp

Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2. INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans les notes des comptes consolidés : 5.3.3 Règles et méthodes comptables, « Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition » et « 5.4.1 Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 21 décembre 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Ceralp

**Membre français de Grant Thornton
International**

Laurent Bouby
Associé

Aurélie Blanc
Associée



COMPTES CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

1. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF			
Montants en €	Note n°	2023.08	2022.08
Immobilisations incorporelles	5.4.2	10 137 454	8 455 064
- Dont écarts d'acquisition	5.4.1	9 225 887	7 941 950
Immobilisations corporelles	5.4.3	2 646 860	2 187 730
Immobilisations financières	5.4.4	805 409	618 896
Titres mis en équivalence		8 237	7 669
Total actif immobilisé		13 597 960	11 269 359
		-	-
Stocks et en-cours	5.4.5	48 571 027	27 967 222
Créances clients et comptes rattachés	5.4.6	1 851 681	1 484 619
Autres créances et comptes de régularisation	5.4.6	7 525 557	7 269 791
Disponibilités et VMP	5.6.1	14 050 479	19 175 063
Total actif circulant		71 998 744	55 896 694
Total actif		85 596 704	67 166 054

Montants en €	Note n°	2023.08	2022.08
Capital		96 853	96 853
Primes		15 695 270	15 695 270
Réserves consolidées		7 014 165	2 600 477
Résultat de l'exercice		3 960 382	4 432 739
Subventions		5 000	-
Capitaux propres part du groupe	4	26 771 670	22 825 339
		-	-
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres totaux		26 771 671	22 825 340
		-	-
Ecart d'acquisition négatif	5.4.1	60 408	86 298
Provisions pour risques et charges	5.4.8	729 756	386 694
Provisions		790 164	472 992
		-	-
Emprunts et dettes financières	5.4.9	21 423 559	22 107 607
Dettes fournisseurs	5.4.10	29 518 581	13 926 196
Autres dettes et comptes de régularisation	5.4.10	7 092 729	7 833 919
Total des dettes		58 034 869	43 867 722
Total passif		85 596 704	67 166 054

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Montants en €	Note n°	2023.08	2022.08
Chiffre d'affaires	5.5.1	1 123 893 008	96 961 602
Autres produits d'exploitation	5.5.2	1 137 071	648 621
Total des produits d'exploitation		1 135 030 079	97 610 223
Achats consommés MP et marchandises		(88 676 314)	(76 336 131)
Charges externes		(7 081 575)	(5 491 321)
Charges de personnel		(10 620 395)	(8 601 018)
Impôts et taxes		(447 535)	(452 928)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5.3	(924 852)	(454 423)
Autres charges d'exploitation		(363 470)	(38 479)
Total charges d'exploitation		(108 114 141)	(91 374 300)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 412 238	6 235 923
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		25 890	(21 600)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		5 438 128	6 214 323
Produits financiers	5.5.4	69 577	49 802
Charges financières	5.5.4	(328 586)	(222 135)
Résultat financier		(259 009)	(172 333)
Charges et produits exceptionnels		29 327	(25 283)
Impôt sur les résultats		(1 248 632)	(1 584 060)
Résultat net des entreprises intégrées		3 959 814	4 432 647
Résultat des sociétés mises en équivalence		567	93
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 960 382	4 432 739
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		3 960 382	4 432 739
Résultat par action		1,02	2,29
Résultat dilué par action		1,02	2,29

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montant en €	2023.08	2022.08
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	3 959 814	4 432 739
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	806 771	428 108
Plus et moins values de cession	(34 108)	431
- Impôts différés	14 550	163 602
Variations nettes des intérêts courus	4 986	(8 829)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 752 013	5 016 051
Variation des stocks	(16 777 136)	(4 249 986)
Variations créances clients et autres débiteurs	1 201 541	(25 802)
Variations provisions clients et autres débiteurs	8 903	(12 712)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	11 924 443	483 803
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(3 642 249)	(3 804 697)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	1 109 764	1 211 354
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(1 282 361)	(1 657 758)
Cessions, réductions d'immobilisations	59 500	21 109
Incidences des variations de périmètre s/tréso.	(3 379 649)	(4 881 956)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(4 602 510)	(6 518 605)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation (réductions) de capital	-	14 486 053
Emission d'emprunt	4 246 024	4 254 976
Remboursements d'emprunts	(5 878 214)	(3 731 187)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 632 190)	15 009 842
	-	
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	(5 124 936)	9 702 591
	-	
Trésorerie d'ouverture	18 765 928	9 063 337
Disponibilités et VMP	14 050 479	19 175 063
Découverts bancaires	409 487	409 135
Trésorerie de clôture	13 640 992	18 765 928

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du groupe
Situation à la clôture de l'exercice 2021.08	64 340	1 241 730	369 183	2 312 661	3 987 914
Affectation du résultat de l'exercice 2021.08	-	-	2 312 661	-2 312 661	-
Augmentation de capital	32 513	14 453 540	-	-	14 486 053
Annulation des actions propres	-	-	-79 177	-	-79 177
Résultat 2022.08	-	-	-	4 432 739	4 432 739
Autres mouvements	-	-	-2 190	-	-2 190
Situation à la clôture de l'exercice 2022.08	96 853	15 695 270	2 600 477	4 432 739	22 825 339
Affectation du résultat de l'exercice 2022.08	-	-	4 432 739	-4 432 739	-
Subvention	-	-	-	5 000	5 000
Annulation des actions propres	-	-	-19 016	-	-19 016
Résultat 2023.08	-	-	-	3 960 382	3 960 382
Autres mouvements	-	-	-35	-	-35
Situation à la clôture de l'exercice 2023.08	96 853	15 695 270	7 014 165	3 965 382	26 771 670

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en Euros.

5.1. FAITS MAJEURS

5.1.1 Faits majeurs de l'exercice 2023

- Opérations de croissance externe

Au cours du 3ème trimestre, Hunyvers a finalisé deux opérations de croissance externe initiées au cours du 1er semestre. Ces dernières s'inscrivent parfaitement dans la stratégie d'acquisition présentée au moment de l'introduction en bourse :

- Le Groupe a réalisé l'acquisition de la société Caravanes Cassegrain, distributeur de véhicules de loisirs à Chinon, le 31 mars 2023.
- Le Groupe a réalisé l'acquisition de la société Marine Plaisance Services, spécialiste de la vente de bateaux installée au cœur de la presqu'île du Cap Ferret, le 26 juin 2023.
- Le 21 juillet 2023, la société Hunyvers a souscrit un crédit de croissance externe d'un montant en principal de 9m€ d'un montant maximum en principal de 9m€, un crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 2m€ et un crédit de croissance externe d'un montant maximum en principal de 3m€.
- Le 14 mars 2023, les actionnaires historiques du groupe Hunyvers ont cédé 533 600 actions, ce qui permet d'accroître le flottant d'Hunyvers à 47,3% du capital.

Le concert composé de Julien Toumieux et Delphine Bex et de leur holding Hauyantepuy détient à l'issue de l'opération 2 040 000 actions soit 52.7% du capital et reste l'actionnaire majoritaire de Hunyvers.

5.1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a fait l'acquisition au 30 octobre 2023 du groupe LBC Nautic, distributeur de bateaux de plaisance. Ce groupe est réparti sur 4 sites dont 3 directement sur les ports de la Baule / Le Pouliguen et un magasin à La Baule / Pornichet.

5.2. ACTIVITÉ ET PÉRIMÈTRE

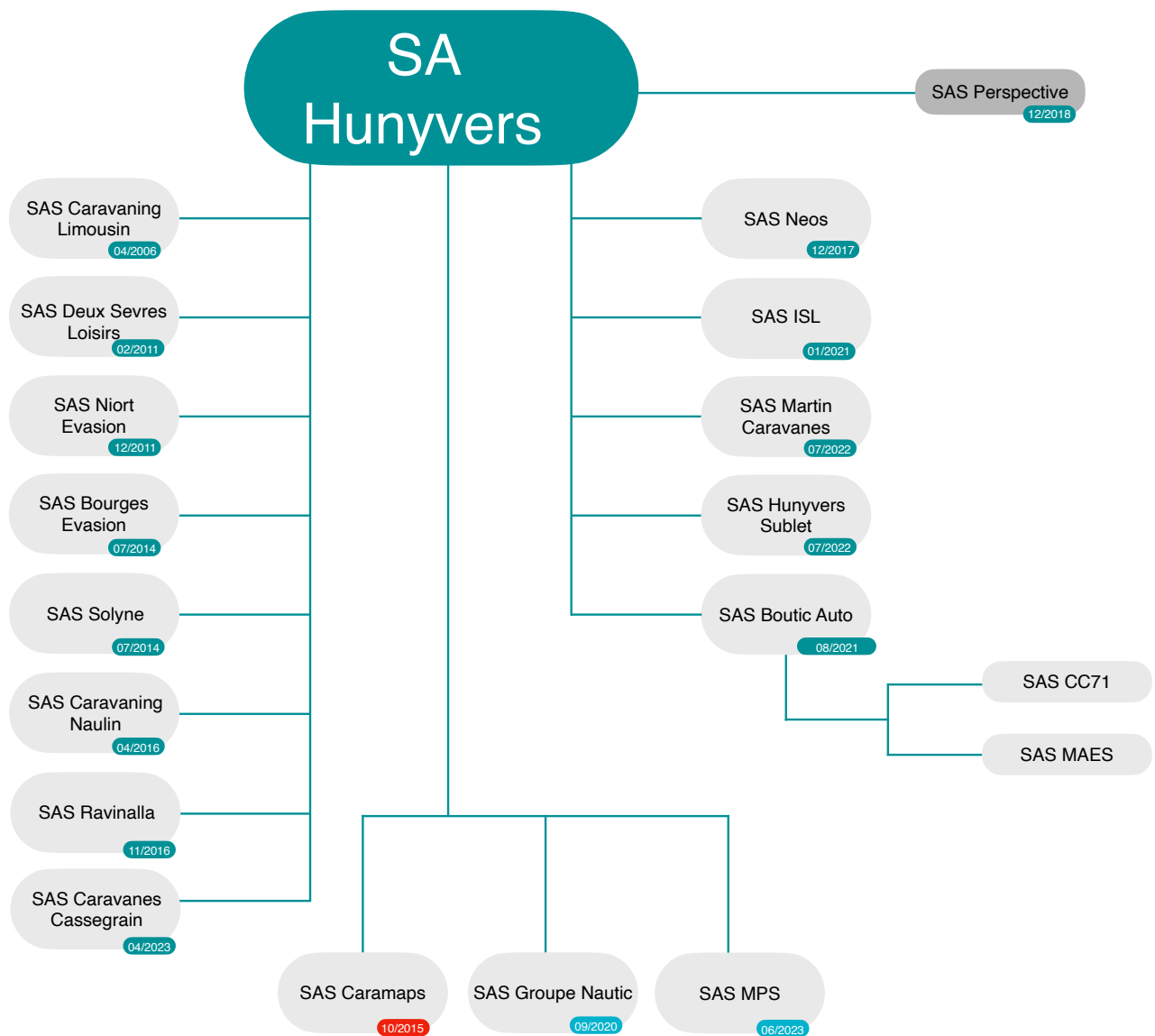
5.2.1 Information relative à la société et à son activité

Hunyvers est une société anonyme de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 488 930 694.

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 19, rue Jules Noriac – 87 000 Limoges.

Le groupe est spécialisé dans la commercialisation de véhicules de loisirs et de bateaux professionnels et de plaisance.

5.2.2 Organigramme



5.2.3 Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège social N° SIREN	% intérêt 31/08/23	% Contrôle 31/08/23	Méthode 31/08/23	% intérêt 31/08/22	%Contrôle 31/08/22	Méthode 31/08/22
Hunyvers SA	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges 488 930 694	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Limousin SAS	Les Taubayes 87220 Feytiat 765 500 715	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Deux Sèvres Loisirs SAS	155 Rue de l'Aérodrome 79000 Niort 332 011 501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Niort Evasion SAS	Rue Robert Turgot 79000 Niort 348 887 316	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bourges Evasion SAS	ZI Route de la Charité 18390 St Germain Du Puy 342 556 305	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Solyne SAS	Route d'Orléans 1 8230 St Doulchard 438 370 769	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caramaps SAS	82 Rue Notre-Dame 33000 Bordeaux 813 901 592	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Naulin SAS	3 Route de la croix blanche 16800 Soyaux 480 487 586	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ravinalla SAS	3 Rue Louis Rodas 19100 Brive-La-Gaillarde 827 826 660	100,00	100,00	tuIG	100,00	100,00	IG
Neos SARL	232 Avenue du Général De Gaulle 16800 SOYAUX 452 601 800	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Bourges Caravanes (ex-ISL)	Route de la Charité 18000 BOURGES 305 447 856	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Groupe Nautic	19 rue Jules Noriac 87000 LIMOGES 888 971 066	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Boutic Auto	28 chemin de Genas 69800 SAINT PRIEST 332 088 236	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI MAES	209 chemin du Château de Moleise 69390 CHARLY 498 358 860	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SARL Camping Car C42	Lieu dit Les Molineaux 42580 La FOUILLOUSE 494 246 796	Tupée	Tupée	Tupée	100,00	100,00	IG

SAS Camping Car 71	55 rue du Château ZAC MACON NORD SENNECE LES MACON 71000 MACON 498 258 698	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS Perspective	21 rue De Fecamp 75012 PARIS 12 ^{ème} 845 190 222	22.64	22.64	MEE	22.64	22.64	MEE
SAS HUNYVERS SUBLET	250 route de Grenoble 69800 SAINT PRIEST 969 506 963	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS MARTIN CARAVANES	53 avenue de l'Europe 63370 LEMPDES 532 113 321	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SAS CARAVANES CASSEGRAIN	4 rue Pierre Latécoère 37500 CHINON 323 245 316	100,00	100,00	IG			
SAS MARINE PLAISANCE SERVICES	37 route du Cap Ferret 33950 LEGE-CAP-FERRET 321 628 24	100,00	100,00	IG			

5.2.4 Entités exclues du périmètre de consolidation

Néant

5.2.5 Évolution du pourcentage d'intérêts

Néant

5.2.6 Entrées de périmètre

- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la SAS Caravanes Cassegrain le 31 mars 2023
- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la SAS Marine Plaisance Service le 26 juin 2023.

5.2.7 Sorties de périmètres

Néant

5.2.8 Restructurations internes

La société Camping Car 42 a été dissoute de manière anticipée au profit de la société Boutic Auto avec une date d'effet au 31 mai 2023.

5.2.9 Comparabilité des comptes

Compte tenu des évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2023 intègrent :

- 12 mois de flux de résultat de la société Hunyvers Sublet acquise le 1er juillet 2022 soit un chiffre d'affaires de 10 534k€ et un résultat d'exploitation de -515k€ contre 2 mois de flux de résultat dans les comptes du 31 août 2022 qui représentaient un chiffre d'affaires de 2 617k€ et un résultat d'exploitation de 251k€
- 12 mois de flux de résultat de la société Martin Caravanes acquise le 30 juin 2022 soit un chiffre d'affaires de 7 019k€ et un résultat d'exploitation de 671k€ contre 2 mois de flux

de résultat dans les comptes du 31 août 2022 qui représentaient un chiffre d'affaires de 928k€ et un résultat d'exploitation de 116k€

- 5 mois de flux de la société Caravanes Cassegrain acquise le 31 mars 2023 représentant un chiffre d'affaires de 3 012k€ et un résultat d'exploitation de 121k€. Pour information le chiffre d'affaires de cette société s'est établi sur l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2023 à 6 141k€ et le résultat d'exploitation à 152k€
- 2 mois de flux de la société Marine Plaisance Service acquise le 26 juin 2023 représentant un chiffre d'affaires de 752k€ et un résultat d'exploitation de 93k€. Pour information le chiffre d'affaires de cette société s'est établi sur l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 à 6 007k€ et le résultat d'exploitation à 375k€

5.3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

5.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Hunyvers sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, conformément au règlement ANC 2020-01.

5.3.2 Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe Hunyvers assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entités importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entité consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

Elle consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité mise en équivalence et les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs bilans arrêtés au 31 août 2023, d'une durée de 12 mois.

5.3.3 Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe Hunyvers sont les suivants :

Écarts d'acquisition

Notion d'écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être faite en fonction de la situation existant à la date d'entrée de l'entreprise dans le périmètre de consolidation, sans que les événements ultérieurs puissent être pris en considération.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A noter que pour les écarts d'acquisition antérieurement déterminés à la première application du Règlement 2015-07, soit celui clôturant au 31/08/2016, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation déterminées et de poursuivre le plan d'amortissement initial.

Le groupe conduit des tests de dépréciation dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu à 9.3% au 31 août 2023 contre 8% au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'année précédente.

Reprise des écarts d'acquisition négatif

Les écarts d'acquisition négatifs font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Immobilisations incorporelles

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), ou de production.

Frais de développement

Dans le cadre de son activité digitale, le groupe comptabilise des frais de développement. Ils sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour le groupe, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- Le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Licences et logiciels : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- Frais de R&D : 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes les charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagement de terrains : 10 ans
- Terrain : non amorti
- Constructions : 10 ans
- Matériel : 3 à 10 ans
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 3 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidés sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Par ailleurs, les immobilisations financières incluent les titres mis en équivalence.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Des dépréciations sont constituées pour faire face à l'ancienneté et l'obsolescence des produits.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe ne considère pas être confronté à un important risque client.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions sont inscrites en capitaux propres et étalées au compte de résultat consolidé.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- De dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE
- D'avances renouvelables tous les 6 ou 12 mois octroyées par les organismes financiers. Le taux de rémunération est compris entre 4.5% et 7%. Leurs octrois sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation de financement.
- De dettes liées aux engagements de location financements
- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont divisées en deux catégories :

- Les dettes fournisseurs courantes ;
- Les dettes fournisseurs liées aux conventions de distributeurs agréés « FLOOR PLAN ».

En effet, du fait des relations commerciales qu'il entretient avec ses constructeurs, le groupe Hunyvers dispose de lignes d'encours auprès d'organismes financiers correspondant à un crédit fournisseur.

Dans les faits, le constructeur cède, par voie de subrogation, ses créances détenues sur le groupe Hunyvers résultant de la vente de véhicules de loisirs à l'organisme financier partenaire. Dès lors, le groupe Hunyvers s'engage à régler les factures cédées entre les mains de l'organisme financier et non au constructeur. Ces conventions dénommées « FLOOR PLAN » permettent, moyennant intérêts, de bénéficier d'échéance plus importantes.

Les financements ainsi accordés par les constructeurs sous forme de « FLOOR PLAN » sont enregistrés en dettes fournisseurs. Ces financements sont intégrés dans les flux liés à l'exploitation.

Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est le taux d'impôt voté à la clôture des comptes, c'est à dire 25% pour toutes les sociétés au 31 août 2023.

La société Hunyvers est tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés Niort Évasion, Bourges Evasion, Néos, Ravinalla, Solyne, Caravaning Limousin, Caravaning Naulin, Caramaps, Deux-Sèvres Loisirs, Boutic Auto, CC71, SCI MAES, Groupe Nautic, Bourges Caravanes, Martin Caravanes et Hunyvers Sublet.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, notamment crédit d'impôt innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de rabais, remises et ristournes accordés.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le groupe qui distingue :

- Les ventes de véhicules et de bateaux neufs et d'occasions : le chiffre d'affaires (hors commission) et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final. Environ 40% de ces ventes font l'objet d'un financement du bien acheté par le client.
- Les ventes de services associés qui incluent :
 - Les ventes d'accessoires : comme pour la vente de véhicules ou de bateaux, le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final.
 - Les prestations de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour la réparation) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule ou du bateau au client final.
 - Les commissions perçues sur la vente de biens avec financement : le groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition du véhicule ou du bateau pour la clientèle finale. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au groupe qui assume le financement de ces biens. Dans le cadre de ces financements, le groupe vend le bien à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du bien au preneur. Le groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur et le preneur, il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en complément du chiffre d'affaires réalisés sur les véhicules ou les bateaux financés à la date de livraison au client final.

Marge brute

La marge brute constitue un indicateur clé de suivi de la performance et est définie comme la marge résultant du chiffre d'affaires minoré du coût des ventes.

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires incluant les pièces de rechange)
- Les variations de stocks afférentes aux marchandises vendues
- Coûts de transport sur achats.

La marge brute des services associés est calculée par différence entre le prix de vente de ces services retraités des achats y afférents.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions propres.

Il existait un contrat d'emprunt obligataire signé le 29 décembre 2011 qui a fait l'objet d'un avenant le 10 avril 2017 prévoyant la renonciation des obligataires à la conversion des obligations convertibles sous réserve du paiement à la bonne date des intérêts et du versement d'une pénalité de remboursement anticipé à la date de signature de l'avenant. Ce contrat s'est terminé à l'automne 2022.

Dès lors, il a été considéré qu'il n'existait pas pour les périodes présentées d'instrument dilutif conduisant à présenter un résultat dilué par action.

Montants en €	31/08/2023	31/08/2022
RÉSULTAT PAR ACTION		
RESULTAT NET (part du groupe)	3 960 382	4 432 739
Nombre de titres émis à l'ouverture	3 874 102	6 434
Augmentation de capital libérée		3 874 102
Nombre moyen pondéré d'action en N	3 874 102	1 943 485
Actions propres	(7 505)	(6 625)
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	3 866 597	1 936 860
Résultat par action	1,02	2,29
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		
RESULTAT NET (part du groupe)	3 960 382	4 432 739
Intérêts emprunts obligataires		
Economie d'impôt correspondant		
RESULTAT NET RETRAITE	3 960 382	4 432 739
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	3 866 597	1 936 860
Nombre d'obligations convertibles en action		
NOMBRE MAXIMAL D'ACTION	3 866 597	1 936 860
Résultat dilué par action	1,02	2,29

5.3.4 Retraitement de consolidation

Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI, NON N/A, NS
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sur la durée de vie de l'emprunt	OUI
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	OUI

Contrats de location-financement

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

Engagements de retraite et prestations assimilés

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul de cet engagement est fait en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ à la retraite : 62 ans,
- Taux de progression des salaires retenu : 1,5%,
- Taux de charges sociales de 21% pour les non-cadres et 43 % pour les cadres,
- Taux d'actualisation de 3,60%

Le montant de l'engagement de retraite est évalué à 283 075€ au 31 août 2023. Ce montant est couvert par un contrat d'assurance dont les versements capitalisés sont valorisés à 132 022€ au 31 août 2023. Le montant de la provision s'élève à 224 463€ au 31 août 2023.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

5.3.5 Changement de méthode comptable

Néant sur la période.

5.4. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

5.4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes et ont évolués comme suit :

Evolution des E.A positifs					
Entreprises concernées		31/08/2022	Augmentation	Diminution	31/08/2023
VALEURS BRUTES					
Activité Camping-Car		9 638 441	474 254		10 112 695
Activité Nautisme		309 575	809 683		1 119 258
Total		9 948 016	1 283 937	0	11 231 953
AMORTISSEMENTS					
Activité Camping-Car		2 006 066			2 006 066
Activité Nautisme					0
Total		2 006 066	0	0	2 006 066
VALEURS NETTES					
Activité Camping-Car		7 632 375	474 254	0	8 106 629
Activité Nautisme		309 575	809 683	0	1 119 258
Total		7 941 950	1 283 937	-	9 225 887

Les écarts d'acquisition faisant l'objet d'un amortissement sont totalement amortis pour un montant de 2 006k€ au 31/08/2023.

La valeur brute des écarts d'acquisition ne faisant pas l'objet d'amortissement à la clôture s'élève à 9 226k€.

Le 31 mars 2023, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Caravanes Cassegrain.

Le 26 juin 2023, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Marine Plaisance Services.

Les situations nettes retraitées acquises de ces sociétés s'élèvent à un montant global de 3 127k€ à la date d'acquisition. Il n'a pas été procédé à des réévaluations significatives des actifs acquis.

Ces écarts d'acquisition feront l'objet d'affectations aux actifs et passifs identifiés dans les délais légaux.

Les écarts d'acquisition non amortis ont fait l'objet de test de valeur. Aucune dépréciation n'est comptabilisée au 31 août 2023.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation a été retenu à 9.3% au 31 août 2023 contre 8% au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'exercice précédent.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement les critères ci-dessous :

- une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation
- le décalage d'un an de la croissance des ventes
- la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif

- la réduction du taux de croissance à l'infini à 1%

Les résultats de chacun de ces tests n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT du groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs ont évolué comme suit :

Evolution des E.A négatifs					
Entreprises concernées	Date d'acquisition	31/08/2022	Augmentation	Diminution	31/08/2023
BOURGES CARAVANES (ex-ISL)	04/01/2021	86 298		25 890	60 408
Total		86 298	0	25 890	60 408

Le 4 janvier 2021, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Bourges Caravanes (ex-ISL). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 129 448€ dont la reprise est étalée sur 5 ans.

5.4.2 Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2023.08
Frais rech.& dévelop.	630 773	137 231	-	-	-	768 004
Ecart acquisition positif	9 948 016	-	-	-	1 283 937	11 231 953
Conces.. brevets & licences	346 549	30 966	-	-	-	377 515
Droit au bail	30 490	-	-	-	-	30 490
Fond commercial	1	-	-	-	-	1
Autres immob.incorporelles	267 384	-	(460)	-	13 481	280 405
Immob.incorporelles en cours	66 950	364 108	-	-	-	431 058
Immobilisations incorporelles - brut	11 290 163	532 305	(460)	-	1 297 418	13 119 426
Amort./déprec. frais rech.& dév.	(253 975)	(113 265)	-	-	-	(367 240)
Amort.écarts acquisition	(2 006 066)	-	-	-	-	(2 006 066)
Amort./déprec. conces.. brev. & lic.	(307 674)	(20 827)	-	1	-	(328 500)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(267 384)	(82)	460	-	(13 160)	(280 166)
Amortissements & Dépréciations	(2 835 099)	(134 174)	460	1	(13 160)	(2 981 972)
Frais rech.& dévelop.	376 798	23 966	-	-	-	400 764
Ecart acquisition positif	7 941 950	-	-	-	1 283 937	9 225 887
Conces.. brevets & licences	38 875	10 139	-	1	-	49 015
Droit au bail	30 490	-	-	-	-	30 490
Fond commercial	1	-	-	-	-	1
Autres immob.incorporelles	-	(82)	-	-	321	239
Immob.incorporelles en cours	66 950	364 108	-	-	-	431 058
Immobilisations incorporelles - net	8 455 064	398 131	-	1	1 284 258	10 137 454

Les effets de variation de périmètre concernent principalement les nouveaux écarts d'acquisition générés du fait des nouvelles acquisitions de la période.

Frais de développement

Les coûts de développement engagé par le groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps pour un montant brut de 768k€ au 31 août 2023. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

5.4.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2023.08
Terrains	521 715	-	-	-	-	521 715
Agencements sur terrain	-	-	-	-	3 000	3 000
Constructions	1 603 661	29 506	-	-	255 948	1 889 115
Constructions sur sol d'autrui	8 970	-	-	-	-	8 970
Agencements constructions sol d'autrui	-	-	-	-	19 383	19 383
Install. & mat.indust.	373 962	52 089	-	-	67 696	493 747
Install. & mat.indust. - CB LLD	-	-	-	-	119 800	119 800
Autres immob.corporelles	3 998 395	416 194	(958)	4 569	614 601	5 032 801
Autres immob.corporelles - CB LLD	24 130	-	-	-	99 012	123 142
Immob.corporelles en cours	4 570	22 844	-	(4 570)	-	22 844
Immobilisations corporelles - brut	6 535 403	520 633	(958)	(1)	1 179 440	8 234 517
Amort./déprec. terrains	(7 555)	(1 230)	-	-	-	(8 785)
Amort./déprec. agencement sur terrain	(51 851)	(3 540)	-	-	(3 000)	(58 391)
Amort./déprec. constructions	(1 048 027)	(70 963)	-	-	(234 317)	(1 353 307)
Amort./déprec. constructions sur sol d'autrui	(8 970)	(538)	-	-	(15 984)	(25 492)
Amort./déprec. matériels & équip.	(324 656)	(18 121)	-	-	(49 810)	(392 587)
Amort.matériels & équip. - CB LLD	-	(1 130)	-	-	(1 844)	(2 974)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(2 898 168)	(312 334)	466	1	(455 928)	(3 665 963)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(8 446)	(12 189)	-	-	(59 523)	(80 158)
Amortissements & Dépréciations	(4 347 673)	(420 045)	466	1	(820 406)	(5 587 657)
Terrains	514 160	(1 230)	-	-	-	512 930
Agencements sur terrain	(51 851)	(3 540)	-	-	-	(55 391)
Constructions	555 634	(41 457)	-	-	21 631	535 808
Constructions sur sol d'autrui	-	(538)	-	-	(15 984)	(16 522)
Agencements constructions sol d'autrui	-	-	-	-	19 383	19 383
Install. & mat.indust.	49 306	33 968	-	-	17 886	101 160
Install. & mat.indust. - CB LLD	-	(1 130)	-	-	117 956	116 826
Autres immob.corporelles	1 100 227	103 860	(492)	4 570	158 673	1 366 838
Autres immob.corporelles - CB LLD	15 684	(12 189)	-	-	39 489	42 984
Immob.corporelles en cours	4 570	22 844	-	(4 570)	-	22 844
Immobilisations corporelles - net	2 187 730	100 588	(492)	-	359 034	2 646 860

Les principales variations concernent les effets de variations de périmètre liées aux acquisitions de l'exercice 2023.

A noter que le terrain est en cours de cession.

5.4.4 Immobilisations financières

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2023.08
Autres titres immobilisés	130 249	-	-	(21 820)	-	108 429
Dépôts et cautionnements versés	488 703	229 300	(24 900)	2 778	128	696 009
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
Immobilisations financières - brut	619 923	229 300	(24 900)	(19 042)	128	805 409
Prov.autres titres immob.	(1 027)	-	1 027	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(1 027)	-	1 027	-	-	-
Autres titres immobilisés	129 222	-	1 027	(21 820)	-	108 429
Dépôts et cautionnements versés	488 703	229 300	(24 900)	2 778	128	696 009
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
Immobilisations financières - net	618 896	229 300	(23 873)	(19 042)	128	805 409

Les autres titres immobilisés concernent principalement des titres bancaires BPCA pour une valeur de 100k€.

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Entreprises	Date de l'arrêté pris en compte	Contribution aux capitaux propres consolidés	Contribution au résultat consolidé	Valeur des titres mis en équivalence
Perspective	31/08/2023	2 307	567	8 237
Total		2 307	567	8 237

5.4.5 Stocks et en-cours

Montants en €	2022.08	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2023.08
Stock autres approvis.	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.biens	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.serv.	-	-	-	-	-	-
Stock marchandises	28 023 160	16 751 027	-	-	4 025 492	48 799 679
Stocks - brut	28 023 160	16 751 027	-	-	4 025 492	48 799 679
Prov.stock autres approvis.	-	-	-	-	-	-
Prov.stock en-crs prod.biens	-	-	-	-	-	-
Prov.stock en-crs prod.serv.	-	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	(55 938)	-	2 894	23 215	(198 823)	(228 652)
Amortissements & Dépréciations	(55 938)	-	2 894	23 215	(198 823)	(228 652)
Stock autres approvis.	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.biens	-	-	-	-	-	-
Stock en-cours product.serv.	-	-	-	-	-	-
Stock marchandises	27 967 222	16 751 027	2 894	23 215	3 826 669	48 571 027
Stocks - net	27 967 222	16 751 027	2 894	23 215	3 826 669	48 571 027

Le stock de marchandises au 31 août 2023 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 42 635k€
 - Dont véhicules neufs : 32 362k€
 - Dont véhicules d'occasion : 10 273k€
- Bateaux : 2 665k€

- Dont neufs : 1 612k€
- Dont d'occasion : 1 053k€
- Pièces de rechange : 452k€
- Accessoires : 2 819k€

La colonne variation de périmètre correspond aux stocks qui figuraient dans les sociétés acquises sur la période.

Le management n'anticipe pas de risque d'écoulement des véhicules de loisirs et des bateaux en stocks sur 2024.

5.4.6 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante au 31 août 2023 :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	2 034 877	2 034 877		(183 196)	1 851 681
Acomptes sur commandes	85 343	85 343			85 343
Créances sociales et fiscales	930 854	930 854			930 854
Impôts différés actifs	88 791	88 791			88 791
Autres créances	3 951 268	3 951 268			3 951 268
Comptes courants débiteurs	450 279	450 279			450 279
Charges constatées d'avance	1 849 021	1 849 021			1 849 021
Charges à répartir	170 000	170 000			170 000
Total	9 560 433	9 560 433		-183 196	9 377 237

Les autres créances sont principalement composées de produits à recevoir à hauteur de 2 918k€ comprenant des RFA et des commissions de 462k€ de financements à recevoir sur des livraisons de fin d'exercice.

5.4.7 Composition du capital social

Au 31 août 2023, le capital social se compose de 3 874 102 actions d'une valeur nominale de 0.025 euros inchangés par rapport au 31 août 2022.

5.4.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	(Dim.) nn utilisée	Δ périmètre	2023.08
Provisions pour pensions et retraites	165 772	21 022	(28 924)	-	66 593	224 463
Provisions pour risques	220 922	340 600	(56 229)	-	-	505 293
Ecart d'acquisition négatif	86 298	(25 890)	-	-	-	60 408
Total valeur brutes	472 992	335 732	(85 153)	-	66 593	790 164

Les principales variations concernent :

- l'évolution de la provision pour indemnité de départ en retraite dont les caractéristiques sont présentées dans la partie 5.3.4 Retraitement de consolidation « Engagements de retraite et prestations assimilés
- l'évolution des écarts d'acquisition négatifs dont les caractéristiques sont présentées dans la partie 5.4.1
- l'évolution des provisions pour risques constitués pour couvrir des litiges commerciaux et sociaux

5.4.9 Emprunts et dettes financières

Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	2022.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Δ périmètre	2023.08
Emprunts garantis par l'Etat	13 687 152		(3 677 625)		7 689 777	10 778 504
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 744 821	4 246 024	(537 767)	-	25 025	8 478 103
Dettes de location - financement	7 895	-	(11 822)	-	148 802	144 875
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	18 439 868	4 246 024	(4 227 214)	-	942 804	19 401 482
Dépôts et garanties reçus	3 422	-	-	-	-	3 422
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	3 251 000	-	(1 651 000)	-	-	1 600 000
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	4 182	5 330	(344)	-	-	9 168
Autres emprunts et dettes financières diverses	3 258 604	5 330	(1 651 344)	-	-	1 612 590
Soldes créditeurs de banque	409 135	-	-	352	-	409 487
Concours bancaires et intérêts courus	409 135	-	-	352	-	409 487
Total emprunts et dettes financières	22 107 607	4 251 354	(5 878 558)	352	942 804	21 423 559

- Prêt garanti par l'Etat :

Sur l'exercice, la dette de PGE atteint 10.8m€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez Caravanes Cassegrain et Marine Plaisance Service pour 0.8m€ minoré d'un remboursement de 3 678k€ sur la période correspondant à un remboursement linéaire sur 5 ans.

- Dettes auprès des établissements de crédits :

Le groupe a souscrit deux nouveaux emprunts sur la période :

- 2 145k€ chez Hunyvers de dette structurée pour le financement de la croissance externe
- 2 100k€ chez Hunyvers de prêt croissance relance pour le renforcement de la structure financière

- Dettes financières diverses :

Ces dettes correspondent à des avances renouvelables octroyées par les organismes financiers.

Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	2023.08	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts garantis par l'Etat	13 687 152	10 778 504	4 379 446	6 399 058	
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 744 821	8 478 103	1 124 316	6 566 287	787 500
Dettes de location - financement	7 895	144 875	38 132	106 743	-
Emprunts auprès des éta de crédits et loc. fin.	18 439 868	19 401 482	5 541 894	13 072 088	787 500
Dépôts et garanties reçus	3 422	3 422	3 422	-	-
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	3 251 000	1 600 000	1 600 000	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	4 182	9 168	9 168	-	-
Autres emprunts et dettes financières diverses	3 258 604	1 612 590	1 612 590	-	-
Soldes créditeurs de banque	409 135	409 487	409 487	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	409 135	409 487	409 487	-	-
Total emprunts et dettes financières	22 107 607	21 423 559	7 563 971	13 072 088	787 500

5.4.10 Fournisseurs et autres dettes

Les dettes d'exploitation et autres dettes ont toutes une échéance à moins d'un an et se décomposent de la façon suivante au 31 août 2023 :

Montants en €	31/08/2023	31/08/2022
Fournisseurs "Floor Plan" constructeurs	21 487 000	6 871 297
Fournisseurs hors "Floor Plan" constructeurs	8 031 581	7 054 899
Avances et acomptes reçus sur commande	2 163 230	1 261 176
Dettes fiscales et sociales	3 148 912	3 646 743
Comptes-courants créditeurs	172 652	42 395
Fournisseurs d'immobilisations	0	123
Dettes diverses	1 466 202	2 759 330
Impôts différés passif	31 806	34 995
Produits constatés d'avance	109 927	89 157
Total autres passifs à court terme	36 611 310	21 760 115

La hausse des dettes fournisseurs liées aux « Floor Plan » est en corrélation avec la hausse des stocks à la clôture de l'exercice.

Les dettes diverses incluent des encaissements perçus des clients avant la livraison à hauteur de 761k€ au 31 août 2023 contre 2 396k€ au 31 août 2022.

5.5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.5.1 Information sectorielle

La présentation de l'informations sectorielle retenue découle de l'organisation interne du groupe qui distingue deux secteurs principaux :

- Les ventes de véhicules neufs et occasions
- La vente de services associés qui incluent les ventes de l'activité nautisme

Les actifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Il n'est pas présenté de distinction par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires étant réalisée en France.

Au 31 août 2023, l'information sectorielle se présente comme suit :

Montants en k€	Ventes de véhicules			Services associés yc nautisme	Total 31/08/2023
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	47 787	43 527	91 314	21 081	112 395
Marge Brute	7 180	7 721	14 901	8 950	23 850
Taux de marge brute	15,02%	17,74%	16,32%	42,45%	21,22%

Au 31 août 2022, l'information sectorielle se présente comme suit :

Au 31/08/2022, en k€	Ventes de véhicules			Services associés yc nautisme	Total 31/08/2022
	Neufs	Occasions	Total		
Total Chiffre d'affaires	44 278	35 002	79 280	17 682	96 962
Production immobilisée					0
Marge Brute	6 822	6 294	13 116	7 677	20 793
Taux de marge brute	15,41%	17,98%	16,54%	43,42%	21,44%

5.5.2 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	2023.08
Autres Produits	66 879	82 790
Production immobilisée	167 031	137 231
Subventions d'exploitation	-	1 333
Reprises d'amortissements et provisions	113 221	102 368
Transfert de charges	301 490	813 349
Total autres produits d'exploitation	648 621	1 137 071

5.5.3 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2022.08	2023.08
Dot.amort.immobilisations	(396 771)	(540 900)
Dot.amort.chges à répartir	-	(3 000)
Dot.amort.immos CB et LLD	(14 672)	(13 319)
Dotations aux amt. d'exp.	(411 443)	(557 219)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(37 000)	(340 600)
Dot.prov.actif circulant	(5 308)	(6 011)
Dot.prov.pour retraite	(672)	(21 022)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(42 980)	(367 633)
Dotations aux amt. et aux prov.	(454 423)	(924 852)

5.5.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en €	2022.08	2023.08
Autres Intérêts et Produits assimilés	49 802	68 550
Reprises sur provisions & Transfert de charges	-	1 027
Produits financiers	49 802	69 577
Dotations financières aux amortissements et prov.	(1 027)	-
Intérêts et charges assimilées	(221 066)	(328 586)
Autres charges financières	(42)	-
Charges financières	(222 135)	(328 586)
Résultat financier	(172 333)	(259 009)

5.6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

5.6.1 Rapprochement de la trésorerie du tableau de flux de trésorerie avec le bilan

Le tableau de trésorerie présente pour la période les entrées et sorties de disponibilités et leurs équivalents, classés en activité d'exploitation, d'investissements et de financement.

La trésorerie comprend :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertible en disponibilités,
- Les disponibilités bancaires, minorées en valeurs des remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier.

	31/08/2022	31/08/2023
Valeurs mobilières de placement	12 720	12 720
Disponibilités	19 162 343	14 037 759
Découverts bancaires	(409 135)	(409 487)
Total	18 765 928	13 640 992

5.6.2 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Le détail des variations de périmètre est présenté dans la note 5.2.6 ci-dessus.

	31/08/2022	31/08/2023
Décaissement sur coût d'acquisition des titres	(6 830 550)	(4 200 522)
Trésorerie nette des filiales acquises	1 948 594	820 873
Total	-4 881 956	-3 379 649

5.7. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

5.7.1 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Impôts différés	28/02/2022	31/08/2023
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS		
Impôts différés liés à des différences temporaires	116 614	138 417
Crédits d'impôt		
Reports fiscaux déficitaires	8 588	
Total ID Actifs	125 202	138 417
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS		
Impôts différés liés à des différences temporaires hors impôt différés sur les frais d'émission enregistrés en situation nette	77 304	81 432
Total ID Passifs	77 304	81 432
IMPÔTS DIFFÉRÉS APRÈS COMPENSATION		
Impôts différés actifs	82 893	88 791
Impôts différés passifs	34 995	31 806

Au 31 août 2023, il n'y a plus de déficit reportable activé.

Le montant des déficits reportables non activés au 31 août 2023 s'élève à 500 012€.

5.7.2 Preuve d'impôt

Le tableau de raccordement entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé est le suivant au 31 août 2023 :

	31/08/2023		
	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	3 933 925		
Charge d'IS social	1 234 082		
Charge d'Impôt Différé	14 549		
Total impôt sur les bénéfices	1 248 630		
Résultat avant impôt	5 182 556		
Impôt théorique calculé		1 295 639	25,00%
+ Charges non déductibles (hors IS)	71 321	17 830	0,34%
- Base IS taxée au taux réduit (15%)	-266	-67	0,00%
- Produits non imposables	-168	-42	0,00%
+ Q.P de frais et ch réintégrée	18 000	4 500	0,09%
Retraitements de conso sans ID	2 541	635	0,01%
Var bases non activées	16 456	4 114	0,08%
Base soumise à l'impôt en consolidation	5 290 440	1 322 610	25,52%
Redressements		5 951	0,11%
+ Contribution sociale 3.3%		15 947	0,31%
- Crédits d'impôt et dégrèvements		-102 330	-1,97%
Résultat intercalaire		5 924	0,11%
Autres		530	0,01%
Charge d'impôt effective		1 248 631	24,09%

5.8. AUTRES INFORMATIONS

5.8.1 Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives aux différentes entités du groupe pour un montant annuel global de 854k€ au 31 août 2023 contre 695k€ au 31 août 2022.

5.8.2 Engagements financiers donnés et reçus

- Caution solidaire reçue de la Banque Populaire à hauteur de 375k€ au bénéfice de YAMAHA MOTOR
- Les avances renouvelables, les crédits stocks et les crédits constructeurs font l'objet de gages sur stocks pour un montant global de 21 487k€ au 31 août 2023 contre 10 523k€ au 31 août 2022.
- Le groupe s'est engagé auprès des constructeurs à acheter un volume minimum de 1 000 véhicules neufs au titre de l'exercice 31 août 2023.
- Nantissement d'un fond de commerce pour 36k€
- Garantie de passif reçue pour un montant total de 1 309k€

5.8.3 Effectif moyen

L'effectif moyen des entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen	31/08/2023	31/08/2022
Cadre et équivalents	40	33
Agents de maîtrise	32	32
Employés	113	95
Ouvriers	16	12
Total	202	171

Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 423k€ au 31 août 2023.

Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Grant Thornton	CERALP	Autres
CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS			
Émetteur	39	12	
Filiales intégrées globalement	27	11	47
SOUS-TOTAL	66	23	47
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES			
Émetteur	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0
TOTAL	66	23	47



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Exercice clos le 31 août 2023

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp

Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. RÉFÉRENCE D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de la partie 2.2 règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, le cas échéant, à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

4.1. INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

4.2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

4.3. AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 21 décembre 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Ceralp

**Membre français de Grant Thornton
International**

Laurent Bouby
Associé

Aurélie Blanc
Associée



COMPTES ANNUELS AU 31 AOÛT 2023

1. COMPTES ANNUELS

1.1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/08/2023			Exercice clos le 31/08/22
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/08/23	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	71 770	38 170	33 600	19 044
Fonds commercial	45 746		45 746	45 746
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	700 587	344 827	355 760	144 662
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations	31 243 150		31 243 150	27 042 628
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	98 193		98 193	98 973
Prêts				
Autres	576 423		576 423	345 616
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	32 735 869	382 997	32 352 871	27 696 669
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 275		4 275	
Avances et acomptes versés sur commandes	14 915		14 915	
Créances				
Clients et comptes rattachés	530 719		530 719	589 133
Autres créances	12 766 011		12 766 011	11 988 634
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 358 698		3 358 698	4 406 351
Charges constatées d'avance	34 818		34 818	44 737
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	16 709 437		16 709 437	17 028 854
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	170 000		170 000	
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	49 615 305	382 997	49 232 308	44 725 523

1.2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/08/23	Exercice clos le 31/08/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital	96 853	96 853
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	15 695 270	15 695 270
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	10 600	10 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	7 410 535	7 410 535
Report à nouveau	2 560 447	2 560 447
Résultat de l'exercice	1 634 012	2 560 447
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	185 390	162 244
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	27 593 106	25 935 948
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 366 481	12 625 349
Emprunts et dettes financières diverses	5 853 037	4 698 988
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467 290	339 270
Dettes fiscales et sociales	900 003	1 027 568
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52 391	98 399
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	21 639 202	18 789 575
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	49 232 308	44 725 523

1.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

	Au 31/08/2023	Au 31/08/2022	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	43 785	7 543	36 241	480%
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 418 397	3 669 269	749 128	20%
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	4 462 182	3 676 812	785 369	21%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	407 461	175 349	232 112	132%
Autres produits	71	17	55	327%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 869 714	3 852 178	1 017 535	26%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	46 013	(257)	46 270	18004%
Variation de stock	(4 275)		(4 275)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 750 244	1 879 414	870 830	46%
Impôts, taxes et versements assimilés	66 410	61 496	4 914	8%
Salaires et traitements	1 559 342	1 559 288	54	0%
Charges sociales	602 283	501 677	100 606	20%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	121 411	49 718	71 693	144%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	314	4 804	(4 490)	-93%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 141 742	4 056 140	1 085 601	27%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(272 028)	(203 962)	(68 066)	-33%
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 800 000	2 802 795	(1 002 795)	-36%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	381 728	84 149	297 579	354%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 027		1 027	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 182 754	2 886 944	(704 190)	-24%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 027	(1 027)	-100%
Intérêts et charges assimilées	307 200	203 605	103 595	51%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	307 200	204 631	102 568	50%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	1 875 554	2 682 312	(806 758)	-30%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	1 603 527	2 478 350	(874 824)	-35%

1.4. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

	Au 31/08/2023	Au 31/08/2022	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	660		660	
Sur opérations en capital		138	(138)	-100%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	660	138	522	378%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	178	52	126	242%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23 146	12 900	10 246	79%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	23 324	12 952	10 372	80%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(22 664)	(12 814)	(9 850)	-77%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(53 149)	(94 910)	41 761	44%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 053 128	6 739 260	313 868	5%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 419 116	4 178 813	1 240 303	30%
BÉNÉFICE OU PERTE	1 634 012	2 560 447	(926 435)	-36%

2. ANNEXE

2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 30 mars 2023, Hunyvers fait l'acquisition de la société Caravanes Cassegrain, distributeur de véhicules de loisirs à Chinon.

Le 26 juin 2023, Hunyvers fait l'acquisition de la société Marine Plaisance Services, spécialiste de la vente de bateaux installée au cœur de la presqu'île du Cap Ferret.

Le 21 juillet 2023, la société Hunyvers a souscrit un crédit de croissance externe d'un montant maximum en principal de 9m€, un crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 2m€ et un crédit de croissance externe non confirmé d'un montant maximum en principal de 3m€. Au 31 août 2023, le montant de la dette structurée tirée s'élève à 2 145k€.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Le 14 mars 2023, les actionnaires historiques du groupe Hunyvers ont cédé 533 600 actions, ce qui a permis d'accroître le flottant d'Hunyvers à 47,3% du capital.

Le concert composé de Julien Toumieux et Delphine Bex et de leur holding Hauyantepuy détient à l'issue de l'opération 2 040 000 actions soit 52,7% du capital et reste l'actionnaire majoritaire de Hunyvers.

2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 août 2023 ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2020 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de participation, inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, diminués des éventuelles dépréciations constituées dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation a été déterminée par référence à la quote part de situation nette ou de la valeur d'utilité (ou de la valeur de marché) à laquelle est retiré l'endettement net propre à chaque filiale.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la société a projeté les flux futurs de trésorerie qu'elle s'attend à obtenir pour chaque unité génératrice de trésorerie (filiales d'exploitation). Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu 9,3% au 31 août 2023 et 8% au 31 août 2022. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2%.

La société Hunyvers a par ailleurs conclu un contrat de liquidité avec CIC Market Solutions qui a pris effet le 21 mars 2022. La situation à la clôture du contrat de liquidité est enregistrée en Autres titres immobilisés. Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire (cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) devient inférieure à la valeur comptable.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisées dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont principalement constituées de :

- Dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE.
- D'avances permanentes octroyées par les constructeurs et renouvelables tous les 6 ou 12 mois.

Le taux de rémunération est compris entre 4,50% et 7%. Leurs paiements sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation financement. (si des paliers de production financement sont atteints, les avances peuvent être exonérées d'intérêt).

- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des refacturations de loyers, des refacturations de prestations de services et des refacturations des frais de présidence vers les filiales du groupe.

La société HUNYVERS perçoit également les commissions financement complémentaires liées à son intégration au sein du groupement Perspectives.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.3. IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 549		30 967			117 516	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	86 549		30 967			117 516	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des construction							
Installations techniques, matériel et outillage ind							
Installations générales, agencements divers	106 780		29 593			136 373	
Matériel de transport	10 235		183 426			193 661	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	270 474		100 079			370 553	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	387 489		313 098			700 587	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	27 042 628		4 200 522			31 243 150	
Autres titres immobilisés (1)	100 000		100 000			200 000	
Prêts et autres immobilisations financières	345 616		129 000			474 616	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	27 488 244		4 429 522			31 917 766	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	27 962 282		4 773 586			32 735 869	

(1) opérations de rachat d'action réalisées par un intermédiaire financier pour le compte de la société

2.4. AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 760	16 410		38 170
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	21 760	16 410		38 170
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel				
Inst. générales, agencements, aménagements divers	56 935	12 853		69 788
Matériel de transport	5 421	36 088		41 509
Matériel de bureau et informatique, mobilier	180 471	53 058		233 530
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	242 827	102 000		344 827
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	264 587	118 410		382 997

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler		173 000	3 000	170 000
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		173 000	3 000	170 000

2.5. DÉPRÉCIATIONS

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières	1 027		1 027	
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	1 027		1 027	

2.6. FONDS COMMERCIAL

FONDS COMMERCIAL

Éléments	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
Mali TUP Edela Mali non affecté, il est maintenu en fonds commercial	45 746	
TOTAL	45 746	

2.7. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	576 423		576 423
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients (1)	530 719	530 719	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 737	1 737	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 823	29 823	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	15 894	15 894	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés	11 778 753	11 778 753	
Débiteurs divers (2)	939 803	939 803	
Charges constatées d'avance	34 818	34 818	
TOTAL DES CRÉANCES	13 907 971	13 331 548	576 423

(1) Créances exclusivement clients intragroupes

(2) les débiteurs divers concement

Fournisseurs débiteurs : 8566€ + SCI : 360€ + créances sur titres 136078€ + Avoirs à recevoir 24000€

+ Produits à recevoir liés aux remises et commissions : 770799€

2.8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires lors du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
PERSPECTIVES	7 100		22,64%	5 931		0	204 225	2 505	
CARAVANNING LIMOUSIN	45 600		100%	1 026 000		74 867	8 306 458	457 823	200 000
DEUX SEVRES LOISIRS	76 225		100%	189 089		1 756 984	6 757 129	184 860	
NIORT EVASION	250 000		100%	8 727 402		-2 502 465	15 770 026	1 166 319	800 000
BOURGES EVASION	158 355		100%	661 570		608 541	5 180 145	171 204	
SOLYNE	53 366		100%	532 370		606 408	5 253 298	279 531	
CARAMAPS	350 000		100%	375 100		580 804	96 997	-179 863	
CARAVANNING NAULIN	869 500		100%	760 000		595 472	7 158 683	313 043	
RAVINALLA	50 000		100%	50 000		397 870	7 319 950	305 901	
NEOS	8 000		100%	1		1 837 332	6 586 734	226 425	
GROUPE NAUTIC	100 000		100%	116 401		2 079 323	2 749 005	105 780	
BOURGES CARAVANES	344 000		100%	2 592 121		493 553	9 391 876	358 292	500 000
BOUTIC AUTO	1 200 000		100%	5 246 871		-53 067	18 730 212	510 269	300 000
SUBLET	38 112		100%	2 942 172		433 135	11 129 999	-455 344	
MARTIN CARAVANES	8 000		100%	3 817 575		-277 857	7 512 490	501 826	
CASSEGRAIN	137 500		100%	2 181 712		337	6 141 242	184 692	
MPS	15 400		100%	2 018 810		24 672	4 971 321	332 729	
TOTAL	3 711 158			31 243 125		6 655 909	123 259 790	4 465 992	1 800 000

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
<i>Titres perspectives</i>	5 931					5 931	
<i>Titres Caravanning Limousin</i>	1 026 000					1 026 000	
<i>Titres Deux Sèvres Loisirs</i>	189 089					189 089	
<i>Titres Niort Evasion</i>	8 727 402					8 727 402	
<i>Titres Bourges Evasion</i>	661 570					661 570	
<i>Titres Solyne</i>	532 370					532 370	
<i>Titres Caramaps</i>	375 100					375 100	
<i>Titres Caravanning Naulin</i>	760 000					760 000	
<i>Titres Ravinalla</i>	50 000					50 000	
<i>Titres NEOS</i>	1					1	
<i>Titres Bourges Caravanes</i>	2 592 121					2 592 121	
<i>Titres Boutic Auto</i>	5 246 871					5 246 871	
<i>Titres Groupe Nautic</i>	116 401					116 401	
<i>Titres Sublet</i>	2 942 172					2 942 172	
<i>Titres Martin</i>	3 817 575					3 817 575	
<i>Titres Cassegrain</i>			2 181 712			2 181 712	
<i>Titres MPS</i>			2 018 810			2 018 810	
TOTAL	27 042 603		4 200 522			31 243 125	

2.9. CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3874 102			0,025
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

VARIATION CAPITAUX PROPRES

Hors provisions réglementées

	Capitaux propres en début d'exercice	Affectation en réserves	Résultat 31082023	Augmentation de capital	Capitaux propres fin de période
Capital	96853				96853
Réserves Légale	10600				10600
Primes émission	15695270				15695270
Réserves Autres	7410535				7410535
Report à nouveau		2560447			2560447
Résultat	2560447	-2560447	1634012		1634012
	25773705		1634012		27407717

2.10. PROVISIONS

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	162244	23146		185390
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	162244	23146		185390
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

2.11. ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	145 114	145 114		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	14 221 368	3 557 808	9 876 060	787 500
Emprunts et dettes financières divers	365 000	365 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	467 290	467 290		
Personnel et comptes rattachés	456 479	456 479		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 278	109 278		
Impôts sur les bénéfices	275 561	275 561		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 130	38 130		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 554	20 554		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 488 037	5 488 037		
Autres dettes	52 391	52 391		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	21 639 202	10 975 642	9 876 060	787 500

Emprunt souscrits au cours de l'exercice	4 245 000,00 €
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	3 440 764,00 €

2.12. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total au 31/08/2023	Total au 31/08/2022
Refacturation des loyers	626 280		626 280	612 000
Rémunération présidence	1 056 000		1 056 000	813 740
Rémunération prestations	1 987 455		1 987 455	1 519 371
Autres produits	792 447		792 447	731 701
TOTAL	4 462 182		4 462 182	3 676 812

2.13. RÉSULTAT FINANCIER

	Résultat Financier	
	31/08/2023	31/08/2022
Produits Financiers	2 182 755	2 886 944
Charges Financières	(307 200)	(204 631)
Résultat Financier	1 875 555	2 682 313

Le résultat financier 2023 est essentiellement constitué d'une distribution de dividendes de 1 800 000 euros et de charges financières liées aux emprunts et au portage de stock.

Le résultat financier 2022 est essentiellement constitué d'une distribution de dividendes de 2 802 795 euros et de charges financières liées aux emprunts.

2.14. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat Exceptionnel	
	31/08/2023	31/08/2022
Produits Exceptionnels	660	138
Charges exceptionnelles	(23 324)	(12 952)
Résultat Exceptionnel	(22 664)	(12 814)

2.15. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Créances de l'actif immobilisé	
Contrat de financement de stocks, engagement véhicules gagés sur le groupe	
Suretés reçues	
Suretés données	
Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Dailly, affacturage	

GARANTIES ACTIFS ET PASSIFS DANS LE CADRE DES ACQUISITIONS

Les garanties reçues en cours dans le cadre des dernières acquisitions représentent à la clôture 1 309 k€.

2.16. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	34 818
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34 818

2.17. CHARGES À PAYER ET PRODUITS À PERCEVOIR

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 218
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 886
Dettes fiscales et sociales	492 577
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	626 681

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	303 321
Autres créances	770 799
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	1 074 120

2.18. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets de commerce
ACTIF IMMOBILISÉ			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	504 622		
Autres créances	12 290 985		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 795 607		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 403		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 984 572		
TOTAL DETTES	5 985 975		

2.19. AUTRES INFORMATIONS

Évènements postérieurs à la clôture

Le groupe a fait l'acquisition au 30 octobre 2023 du groupe LBC Nautic, distributeur de bateaux de plaisance.

Le groupe est réparti sur 4 sites dont 3 directement sur les ports de la Baule / Le Pouliguen et un magasin à la Baule / Pornichet.

Rémunération organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 423k€ au 31 août 2023, elle était de 457k€ au 31 août 2022.

Effectifs

La société HUNYVERS compte 11,74 cadres, 3 agents de maîtrise et 4,7 employés.

L'effectif moyen est de 19,44 personnes sur l'année 2023.

Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives à la société Hunyvers pour un montant annuel global de 854K€ en 2023 et 782K€ en 2022.

Ces charges sont ensuite refacturées pour partie aux différentes entités du groupe.

Sociétés intégrées fiscalement

Les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes,

Caravaning Limousin	Report déficits néant
Deux Sèvres Loisirs	Report déficits néant
Niort Evasion	Report déficits néant
Bourges Evasion	Report déficits néant
Solyne	Report déficits néant
Caravaning Naulin	Report déficits néant
Ravinalla	Report déficits néant
Neos	Report déficits néant
Caramaps	Report déficits 969 039€
Hunyvers	Report déficits néant
Bourges Caravanes	Report déficits néant
Boutic auto	Report déficits néant
CC71	Report déficits néant
Groupe nautic	Report déficits néant
Hunyvers Clermont	Report déficits néant
Hunyvers Sublet	Report déficits néant

Consolidation

La société est la société mère du groupe Hunyvers qui établit des comptes consolidés.



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1. RÉFÉRENTIEL À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que bien qu'elle ne soit pas soumise à l'obligation légale de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise, la Société a volontairement choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext en tant que code de référence dans le cadre l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris en mars 2022. Ce code est disponible notamment sur le site de Middlednext (<https://www.middlednext.com>).

La Société se conforme à certaines des recommandations du Code Middlednext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext dans son édition de septembre 2021.

Recommandation du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »		
R1: Déontologie des membres du conseil	X	
R2: Conflits d'intérêts	X	
R3: Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X	
R4: Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X ⁽¹⁾
R6: Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7: Mise en place de comités	X ⁽²⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE		X ⁽³⁾
R9: Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽⁴⁾	
R10: Choix de chaque administrateur	X	
R11: Durée des mandats des membres du conseil		X ⁽⁵⁾
R12: Rémunération de l'administrateur	X	
R13: Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X ⁽⁶⁾
R14: Relation avec les « actionnaires »		X ⁽⁷⁾
II. Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X ⁽⁸⁾
R16: Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X ⁽⁹⁾
R17: Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽¹⁰⁾
R18: Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19: Indemnités de départ	X ⁽¹¹⁾	
R20: Régimes de retraites supplémentaires	X ⁽¹²⁾	
R21: Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22: Revue des points de vigilances	X ⁽¹³⁾	

(1) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de formation de ses administrateurs

(2) Compte tenu de sa taille, le Conseil d'administration a décidé, connaissance prise de la R7 du Code Middlednext de ne pas constituer de comité spécialisé (étant rappelé que les dispositions des articles L823-19 et suivants du Code de commerce concernant le comité d'audit ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth)

(3) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place un Comité RSE.

(4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 janvier 2022. Il est disponible sur le site internet de la Société : www.hunyvers.com.

- (5) Compte tenu de la taille de la Société et de sa transformation récente en Société Anonyme, la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des administrateurs. Elle applique néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- (6) Le conseil d'administration du 13 décembre 2023 a procédé à l'évaluation des travaux du conseil.
- (7) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de mesure spécifiques dans ses relations avec les actionnaires autres que celles lui permettant de respecter ses obligations d'information.
- (8) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place une politique spécifique de diversité et d'équité bien que ce sujet sera suivi régulièrement.
- (9) Le Conseil d'administration entend s'attacher au respect des principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Toutefois, la Société n'étant pas soumise à l'obligation légale de publier un ratio d'équité, elle n'entend pas communiquer un ratio calculé par rapport au SMIC comme le recommande le Code Middenext.
- (10) Les membres de la direction générale étant jeunes, la préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Par ailleurs, la Société ayant deux dirigeants mandataires sociaux, elle serait en mesure de faire face à la vacance imprévue de l'un d'entre eux.
- (11) Sans objet.
- (12) Sans objet.
- (13) Le Conseil d'administration a revu les points de vigilance du Code Middenext lors de sa séance du 13 décembre 2023.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 AOÛT 2022 - EXPÉRIENCES, MANDATS ET AUTRES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022 (À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ)

Au 31 août 2023, le Conseil d'Administration est composé de six membres dont trois administrateurs indépendants, présentés dans les tableaux ci-après.

Nom Prénom	Titre ou fonction dans la société	Âge	Administrateur indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat	Références et Activités professionnelles au cours des 5 dernières années	Expérience et expertise apportées
Julien Toumieux	Président Directeur Général	46 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> Président Directeur Général Hunyvers Gérant de SCI 	Plus de 15 Années d'expérience dans le marché du VDL
Delphine Bex	Directrice Générale Déléguée	51 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> Directrice Générale Déléguée Hunyvers 	Expert en consolidation, acquisitions et missions d'audit
Florence Borjeix	Directrice Administrative et Financière	39 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> Directrice Administrative et Financière Hunyvers 	Expérience en comptabilité, contrôle de gestion, suivi des prévisionnels
Olivier Nachba	Néant	48 ans	Oui (1)	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> Pulpr CEO & Founder 2021 - aujourd'hui Chief Information/Innovation Officer ALTAVIA 2019 - 2021 Co-founder & CEO OYEZ 2006 -2019 	Serial-entrepreneur et membre du Comex d'Oyez
Christian Lou	Néant	59 ans	Oui (1)	02/02/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général des Opérations Groupe Feu Vert 2018 - aujourd'hui Fondateur Christian Lou Consulting 2017 - aujourd'hui 	Expérience du Retail (Expériences chez Auchan, Darty, Fnac, Feu vert..)
Alexis Mons	Néant	55 ans	Oui (1)	02/02/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> Président d'ALIPTIC 2015 - aujourd'hui General Manager Emakina.fr 2022 - aujourd'hui Vice Président OPCO Atlas 2017 - aujourd'hui 	Passionné du numérique

(1) Voir analyse ci-dessous.

Conformément au Code Middledext de gouvernement d'entreprise (recommandation R3), les critères permettant de qualifier d'indépendant un membre du Conseil d'administration sont les suivants.

Critères d'indépendance définis par le code Middledext					
Analyse de la Société	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société
Julien Toumieux	✗	✗	✗	✗	✓
Delphine Bex	✗	✗	✗	✗	✓
Florence Borjeix	✗	✗	✓	✓	✓
Olivier Nachba	✓	✓	✓	✓	✓
Christian Lou	✓	✓	✓	✓	✓
Alexis Mons	✓	✓	✓	✓	✓

Ainsi que le recommande la R3 du Code Middledext, le Conseil d'administration, a examiné lors de sa réunion en date du 13 décembre 2023 la situation de ses membres au regard de leur indépendance, sur la base des critères recommandés par le Code Middledext et a considéré que, parmi ses membres, Messieurs Olivier Nachba, Christian Lou et Alexis Mons pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants.

Il n'existe aucun lien familial entre chacun des administrateurs et membres de la direction générale.

Le Conseil d'administration est composé d'1/3 de femmes.

Il est rappelé que les statuts de la Société prévoient que le conseil d'administration peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leurs fonctions est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Ils sont rééligibles, peuvent être révoqués à tout moment par décision du conseil d'administration et peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et est maintenu jusqu'à nouvelle décision.

Au 31 août 2023, aucun censeur n'a été nommé par le conseil d'administration.

Informations sur les mandats et fonctions exercés durant l'exercice :

- Julien TOUMIEUX – Président Directeur Général
 - Administrateur de Perspective SAS ;
 - Gérant des SCI : Maes, Jeddah, Turritopsis Nutricula, Antilia, Jules Guesde, Parking de Lambersart, Victoire, Fives, Madringhem, Garages, Arts, Angle, Perenchies, Gambetta, Sudinvest, Robitums, Aquitaine, Sud Immobilière, Labatoum, Caroubiers, Garys, Canis Majoris, Yanacocha, K2, Kerepakupai, Lilypad, Robi2tous, Dhexy, Pousses, Bopuy
 - Président de Rinconada et d'Hauyantepuy

- Delphine BEX – Directrice Générale Déléguée,
 - Présidente de HunyDB
 - Directrice Générale d’Hauyantepuy

- Florence BORJEIX – Administrateur
 - Responsable administratif et financier d’Hunyvers

- Olivier NACHBA – Administrateur indépendant
 - Fondateur & CEO Deep Sourcing
 - Pulpr CEO & Founder

- Christian LOU – Administrateur indépendant
 - Directeur des opérations Groupe Feu Vert

- Alexis MONS – Administrateur indépendant
 - Président d’ALIPTIC
 - General Manager Emakina
 - Vice Président OPCO Atlas

3. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d’Administration s’est réuni 4 fois entre le 1^{er} septembre 2022 et jusqu’au 31 août 2023 (date de clôture du dernier exercice) avec un taux de présence des administrateurs de 100%.

Le dernier conseil d’administration de l’exercice s’est tenu le 21 juillet 2023.

4. MODALITÉ D’EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Julien Toumieux, nommé par le Conseil d’administration du 27 janvier 2022 qui a choisi, compte tenu de la taille de la Société et de son stade de développement commercial actuel, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d’administration et de Directeur Général.

Conformément à la loi et aux dispositions l’article 13.5 des statuts, le Président du Conseil d’administration organise et dirige les travaux du Conseil d’administration, dont il rend compte à l’Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s’assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à la loi et aux dispositions de l’article 15 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l’objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d’actionnaires et au Conseil d’administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

5. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

La société Hunyvers a conclu des conventions avec des parties liées qui sont listées ci-dessous.

La société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par des sociétés détentrices de baux commerciaux, afférents aux immeubles dans lesquels les filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans lesquelles Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés.

Modalités de facturation :

Les baux sont consentis moyennant un montant de loyers fixe facturé trimestriellement d'avance. Le loyer annuel est revu automatiquement par un mécanisme d'indexation annuelle, fondé sur l'évolution, de l'indice national des loyers commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement. Le loyer est stipulé net de toutes charges, taxes, impôts, redevances et dépenses pour le bailleur à la seule exception des dépenses qui par leur nature ne sont imputables qu'au bailleur.

Montants :

Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élève respectivement à 686K€ et 168K€ et est facturé par les sociétés suivantes :

Nom de la SCI et % de détention des mandataires sociaux Loyers Charges locatives

- o SCI JEDDAH (Julien Toumieux 75% / Delphine Bex 25%) 123K€ / 7K€
- o SCI YANACOGA (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%) 105K€ / 10K€
- o SCI CANIS (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%) 123K€ / 97K€
- o SCI TURRITOPSIS NUTRICULA (Julien Toumieux 20% / Delphine Bex 13%) 92K€ / 12K€
- o SCI ANTILIA (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%) 133K€ / 9K€
- o SCI LILYPAD (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%) 68K€ / 19K€
- o SCI KEREPAKUPAI (Julien Toumieux 50% / Delphine Bex 25%) 43K€ / 12K€

Les transactions avec les parties liées se limitent aux loyers et charges locatives qui y sont rattachées.

Elles sont conclues à des conditions normales de marché. Les loyers afférents aux SCI détenues par les dirigeants représentent 1,2% du chiffre d'affaires des entités concernées et ne sont donc pas significatifs et ne présente pas de risque du fait du contrôle des SCI par les dirigeants d'Hunyvers.

A titre informatif il est précisé que les charges de loyers sans lien avec les dirigeants représentent 1,8% du chiffre d'affaires des entités concernées.

L'ensemble de ces locations suivent le régime des conventions réglementées.

Les actifs concernés par les conventions avec des parties liés ci-dessus sont tous du même type, ils sont constitués d'un terrain sur lequel est édifié un bâtiment. La partie terrain a comme vocation de servir de parking client, lieux de stockage des véhicules neufs et occasions à vendre, lieux de stockage des véhicules en réparation et préparation.

La partie bâtiment dispose systématiquement d'espace de bureaux, magasin et atelier.

Lorsqu'il réalise une acquisition le Groupe ne reprend jamais les terrains et bâtiments.

Pour l'ensemble des acquisitions réalisées par le Groupe depuis sa création ces derniers étaient hors du périmètre des acquisitions, Hunyvers ne rachetant que les concessions. Lorsque cela est possible les dirigeants du Groupe privilégient l'acquisition des murs et bâtiments pour leurs comptes personnels et les domicilient dans une SCI qui loue alors ces terrains et bâtiment à la filiale acquise à des conditions de marché. Lorsque le propriétaire ne souhaite pas vendre ou

que la cession à une SCl détenue en partie par les dirigeants du Groupe serait de nature à avoir un impact négatif sur le loyer à payer par la filiale, cette dernière reste locataire du propriétaire original.

6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration précise que l'administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts permanents pouvant compromettre l'exercice normal de ses fonctions d'administrateur.

De cette manière, pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du Conseil s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la société HUNYVERS et des sociétés qu'elle contrôle et dont il résulterait un conflit d'intérêt permanent. Dans ce cadre, il informe le conseil dès l'acceptation d'un nouveau mandat dans une société ou de l'évolution de ses affaires personnelles ou professionnelles le mettant en situation de conflit d'intérêts permanent.

Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, en délivrant un exposé clair des motifs, le cas échéant pour que le Conseil en débattenne,

Cette obligation d'information devra le cas échéant être effectuée par les candidats aux fonctions d'administrateur, préalablement à leur nomination.

- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra

- soit s'abstenir de participer au vote et aux débats de la délibération correspondante (sortir de la salle),

- soit ne pas assister aux réunions du conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,

- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur .

A défaut de respecter ces règles de déclaration, d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le conseil d'administration de cette absence de transmission.

Une fois par an, le conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus.

Chaque administrateur fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation. Il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs administrateurs.

Au cours du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 le Conseil a passé en revue les différents conflits d'intérêts connus après avoir demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie.

À la connaissance de la société, il n'existe pas à la connaissance de la Société de conflits d'intérêts avérés entre les devoirs de chacun des membres des organes de direction ou de surveillance en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

En outre, il est indiqué que conformément à la recommandation R2 du Code Middledenext, aucun service autre que la certification des comptes (SACC) n'a été confié aux Commissaires aux comptes de la société.

7. CONTRAT DE TRAVAIL ET RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES DES MANDATAIRES DIRIGEANTS

Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social de la Société n'est lié à la société par un contrat de travail.

En outre, aucun régime de retraite à cotisations définies n'a été mis en place au bénéfice d'un mandataire dirigeant.

8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 août 2023 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/08/2023	Montant résiduel au 31/08/2023
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public en prévision de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Growth	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 40 000 euros	Utilisation à hauteur d'un montant nominal de 28 750 euros (réalisation définitive le 28/02/2022) et de 3 762,55 € (option de surallocation) soit un montant nominal total de 32 512,55 euros	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 7 487,45 euros

Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	27/01/2022	26/03/2024	8 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montants s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	27/01/2022	26/03/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières au profit des adhérents d'un PEE	23/02/2023	22/04/2025	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux	27/01/2022	26/03/2025	3% du capital social au jour de l'attribution	-	3% du capital social au jour de l'attribution
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes	23/02/2023	22/08/2024	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽¹⁾)

(1) Limitation globale des plafonds des délégations en matière d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public, par placement privé et au profit de catégories de personnes fixé à 35 000 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Exercice clos le 31 août 2023

Grant Thornton Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

HUNYVERS

Exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans les notes des comptes consolidés « 5.3.3 Règles et méthodes comptables - Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition » et « 5.4.1 Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 21 décembre 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Ceralp



Aurélie Blanc
Associée